Nations Unies A/57/PV.5

Assemblée générale

Cinquante-septième session

Documents officiels

5e séance plénière
Vendredi 13 septembre 2002, à 15 heures
New York

Président : M. Kavan . . . . . (République tchèque)

La séance est ouverte à 15 h 5.

Allocution de M. Hugo Chávez Frías, Président de la République bolivarienne du Venezuela

Le Président (*parle en anglais*) *:* L'Assemblée va maintenant entendre une allocution du Président de la République bolivarienne du Venezuela.

M. Hugo Chávez Frías, Président de la République du Venezuela, est escorté dans la salle de l'Assemblée générale.

Le Président (*parle en anglais*) : Au nom de l'Assemblée générale, j'ai l'honneur de souhaiter la bienvenue à l'Organisation des Nations Unies à S. E. M. Hugo Chávez Frías, Président de la République bolivarienne du Venezuela et je l'invite à prendre la parole devant l'Assemblée.

Le Président Chávez (*parle en espagnol*) : Le peuple héroïque du Venezuela et son Gouvernement révolutionnaire saluent tous les peuples et tous les gouvernements du monde, représentés à l'Assemblée générale de l'Organisation des Nations Unies.

Je dois d'abord signaler l'intense activité déployée par le Venezuela en cette année 2002 dans le cadre du programme de l'ONU. C'est pour cela que nous avons fait l'effort de venir ici, à cette Assemblée générale si opportune.

Le Venezuela a commencé l'année en accédant en janvier à la présidence du Groupe du 77 et de la Chine. Nous avons coordonné et géré les activités de ce groupe si important de pays du monde, surtout du tiers monde. Premièrement, nous avons coordonné les préparatifs, les documents, les accords et les dialogues menant au Sommet de Monterrey auquel nous avons participé et au cours duquel nous avons pris la parole au nom des pays du Sud, notamment du Groupe des 77 et de la Chine. Le Venezuela a ensuite poursuivi ces efforts en assurant la coordination au sein de notre groupe en vue de l'important Sommet de Johannesburg pour le développement durable, qui a eu lieu il y a à peine quelques jours. Nous avons encore présents à la mémoire les débats de Johannesburg.

Cette année, la République bolivarienne du Venezuela a également exercé la présidence du Groupe des 15, autre groupement important de pays en développement qui luttent pour de meilleurs espaces sur les plans politique, économique et social.

Enfin, le Venezuela a eu un programme très chargé à l'ONU en cette année 2002 que nous voudrions terminer dans les quelques mois qui restent en redoublant d'efforts, en faisant des propositions, en coordonnant des actions et en recherchant des décisions pour essayer de compléter et d'apporter notre humble effort dans la quête de solutions pour réaliser les buts et objectifs établis ici au cours du Sommet historique du Millénaire de l'an 2000.

Une fois de plus, nous venons ici dans cette enceinte pour que le monde entende la voix de millions

Ce procès-verbal contient le texte des déclarations prononcées en français et l'interprétation des autres déclarations. Les rectifications ne doivent porter que sur les textes originaux des interventions. Elles doivent être indiquées sur un exemplaire du procès-verbal, porter la signature d'un membre de la délégation intéressée et être adressées au Chef du Service de rédaction des procès-verbaux de séance, bureau C-154A. Les rectifications seront publiées après la clôture de la session dans un rectificatif récapitulatif.

02-58843 (F)

d'hommes, de femmes et d'enfants qui luttent au quotidien pour leur vie et pour leur dignité en vue de faire régner la justice dans la patrie de Simón Bolívar.

Je dirais, pour commencer, que cette session de l'Assemblée générale se déroule dans la douleur et dans le deuil qui afflige le peuple des États-Unis, le peuple et la ville de New York et tous les peuples du monde, en ce premier anniversaire des événements atroces du 11 septembre. La République bolivarienne du Venezuela, de l'âme de son peuple héroïque et du coeur de son gouvernement démocratique et révolutionnaire s'adresse à Dieu, notre Seigneur, pour le repos éternel des victimes de ces événements horribles. Nous réitérons en même temps notre sentiment de solidarité et nos condoléances à leurs familles. Nous affirmons la condamnation de ceux qui ont planifié et exécuté ces actes terroristes. De même, nous déploierons des efforts pour lutter contre le fléau du terrorisme dans le monde sous toutes ses formes et dans toutes ses manifestations. Mais en même temps, le Venezuela insiste sur la nécessité de reconnaître la complexité de la situation alarmante que connaît le monde aujourd'hui. La condamnation directe du terrorisme doit forcément s'accompagner, pour des raisons éthiques et morales, d'une condamnation tout aussi ferme des causes et des processus qui ont transformé le monde en une somme infinie de marginalisés et ont abouti au règne de l'injustice, de l'inégalité et de la pauvreté. Il est écrit dans la Bible, qui reprend la parole de Dieu, que la seule voie vers la paix, c'est la justice.

La condamnation ferme du terrorisme doit aller de pair avec la volonté politique ferme des dirigeants du monde de reconnaître, par exemple, que le système économique international actuel agit comme un combustible pour les incendies et repose sur la doctrine perverse du néolibéralisme sauvage, causant davantage de misère, d'inégalités et de désespérance chez les peuples pauvres de la planète.

Chaque minute, par exemple, 17 personnes meurent de faim dans le monde. Si l'on devait honorer tous les engagements pris pour lutter contre la pauvreté, il faudrait 130 ans pour éliminer la pauvreté de la planète, selon les chiffres du dernier rapport du Programme des Nations Unies pour le développement.

La condamnation du terrorisme doit aller de pair avec un processus de prise de décisions permettant d'intensifier la guerre – oui, la guerre – contre la pauvreté. C'est pourquoi le Venezuela vient de préconiser, d'abord à Monterrey, et ensuite, plus récemment à Johannesburg, la création d'un fonds humanitaire international qui pourrait être alimenté par des ressources provenant, par exemple, d'un pourcentage des dépenses militaires de la planète. Un fonds humanitaire international qui pourrait être alimenté par un pourcentage des ressources considérables – des milliards de dollars – que les pays en développement transfèrent chaque année au monde développé par le biais du mécanisme tout aussi pervers de la dette éternelle ou plutôt extérieure.

Les pays d'Amérique latine, tout comme, j'en suis sûr, les pays d'Afrique et d'Asie, ont remboursé, au cours des 20 dernières années du XXe siècle, plus de deux fois le montant de leurs dettes extérieures. Mais, aujourd'hui, nous devons encore davantage qu'au tout début de ce processus pervers.

Il me semble juste que, vu la situation mondiale actuelle et les sombres perspectives qui nous attendent, ces questions soient examinées. Pourquoi ne pas envisager qu'un pourcentage de cette dette éternelle soit transféré à un fonds humanitaire international pouvant être alimenté par les ressources financières confisquées aux trafiquants de stupéfiants, qui nuisent tant au monde, et aux individus corrompus qui ont spolié les pays pauvres de milliards de dollars?

Le Venezuela dispose d'une liste qui sera fournie aux forces de police du monde pour qu'elles puissent retrouver des milliards de dollars et les transférer à un fonds humanitaire international pouvant également être alimenté, entre autres, par un impôt, qui, en toute justice, frapperait les transactions de capitaux spéculatives. Cela exigerait bien sûr qu'une décision soit prise à un haut niveau politique mondial.

Aujourd'hui, face à la tragédie mondiale, nous insistons là-dessus au Venezuela, et nous demandons aux Nations Unies de tenir un débat sur cette question. À Johannesburg, par exemple, je me souviens que nous avons eu un débat très intéressant dans le cadre de tables rondes, auxquelles le Venezuela a participé; et avons discuté de ces questions. Nous avons été très heureux du consensus auquel sont parvenus les chefs d'État et de gouvernement présents et de l'appui donné à cette idée par le Président de notre République fédérative soeur, la République fédérative du Brésil, Fernando Henrique Cardoso, qui, au cours des réflexions menées lors des tables rondes de

Johannesburg, a souligné la nécessité de créer un instrument de ce genre, vu que les mécanismes financiers internationaux en place ne suffiront pas dans la lutte contre la pauvreté – un fléau qui frappe l'humanité.

Le Président Cardoso avait rappelé notamment que le plan Marshall avait été mis en oeuvre pour reconstruire l'Europe d'après guerre. Je crois qu'il faudrait aujourd'hui des centaines de plans Marshall pour sortir les pays du tiers monde de la mort et de l'enfer.

Mais, tout comme nous condamnons le terrorisme mondial et ses causes, je prends la parole devant l'Assemblée générale au nom du peuple héroïque de Simon Bolivar pour dénoncer à haute voix d'autres types de terrorisme et d'autres types de causes. Au Venezuela, on a vu le déclenchement d'un processus de terrorisme systématique planifié, qui s'est manifesté le 11 avril dernier – et non pas le 11 septembre –, il y a cinq mois. Ce jour-là, un coup d'État fasciste a renversé le Gouvernement légitime que j'ai l'honneur de présider pour mettre en place une brève dictature, qui a semé la terreur dans les rues, les villes et les villages de notre cher Venezuela.

Quelles étaient les causes de ce coup d'État cruel qui a fait des dizaines de morts et des centaines de blessés qui se remettent encore aujourd'hui de leurs blessures? Nous avions, tout simplement, un Gouvernement démocratique, légitime et élu par un peuple qui avait pris l'engagement de réaliser une démocratie révolutionnaire et des transformations politiques, économiques et sociales; un Gouvernement qui a défendu avec sérieux les principes de l'ONU; un Gouvernement qui a entrepris de lancer des actions sociales pour apporter la justice et l'égalité à notre peuple; un Gouvernement qui a doublé le budget de l'éducation en moins de trois ans; un Gouvernement qui a doublé le budget de la santé; un Gouvernement qui a diminué de 10 % la malnutrition infantile; un Gouvernement qui a augmenté de 10 % l'accès à l'eau potable; un Gouvernement qui a réduit la mortalité infantile, la faisant passer de 21 pour 1 000 à 17 pour 1 000; un Gouvernement qui a augmenté de plus de 30 % l'accès des enfants et des jeunes à l'éducation publique, gratuite et obligatoire. Un Gouvernement qui s'est trouvé aux prises avec le processus pervers de privatisation néolibéral et sauvage de l'éducation, de la santé et de la vie. Un Gouvernement qui a commencé à réduire la pauvreté et la marginalisation dans un pays regorgeant de richesses, mais qui fût gouverné par une élite insensée et insensible. Un Gouvernement tel que celui-ci a été renversé par une alliance fasciste de secteurs privilégiés, de factions putschistes auteur d'un coup d'État, qui ont eu recours au terrorisme médiatique.

C'est un sujet dont je crois qu'il faut débattre, ce que peu de gens ont le courage de faire. Je pense qu'il nous faut avoir le courage de débattre de cette question de l'utilisation des moyens de communication dans le monde. Le cas du Venezuela est un cas d'école. Certains médias, au nom de la liberté d'expression et de la liberté de la presse, ont appuyé le coup d'État et ont manipulé la société. Le plus terrifiant, c'est que lorsque le peuple a réagi contre la dictature, ils ont réduit la réaction populaire au silence, et ont cessé de transmettre des images de ce qui se passait au Venezuela. C'est un cas d'école qu'il faut étudier au regard de l'éthique des médias.

Il y a peu, un grand écrivain et intellectuel latino-américain, mondialement connu, l'Uruguayen Eduardo Galeano, auteur de *Les veines ouvertes de l'Amérique latine*, abordant le sujet des médias dans le monde, rappelait une grave vérité, selon laquelle jamais si peu de personnes n'ont trompé autant d'autres personnes. Je pense qu'il faut débattre de ce sujet avec courage et vaillance, en ce début de XXIe siècle. Voilà une élite de putschistes, utilisant le terrorisme économique, et qui menacent de continuer à l'utiliser. Une élite privilégiée, qui a utilisé le terrorisme policier et le terrorisme militaire, et qui est parvenue à nouer une alliance très puissante, qui a réussi à renverser le Gouvernement, qui a réussi à faire de moi un prisonnier et à me tenir en confinement pendant presque 48 heures sur une île des Caraïbes. Un coup d'État fasciste qui a dissous l'Assemblée nationale; a dissous par un décret les institutions publiques; a éliminé les institutions judiciaires; destitué et mis en prison des députés, des gouverneurs et des maires élus par le peuple. Toutefois, malgré tout cela, ô Dieu des opprimés, quelques heures après, s'est produit au Venezuela un événement qui ne s'était jamais produit dans l'histoire des siècles dans un quelconque pays ni chez aucun peuple. Les gens ont commencé à sortir dans la rue, absolument désarmés, avec pour seule arme le courage, avec pour seule arme leur propre valeur, avec la Constitution bolivarienne à la main. Des millions d'hommes, des millions de femmes, des millions de jeunes, qui exigeaient le respect de leur

dignité. Et ô, miracle de Dieu, en moins de 48 heures, ce peuple héroïque de Simon Bolivar, aux côtés de ses soldats patriotes, a fait obstacle à la tyrannie, a rétabli la Constitution, a sauvé le Président prisonnier et séquestré, et a réinstauré le projet démocratique vénézuélien. Miracle des peuples. Seuls les peuples peuvent accomplir de telles choses, seuls les peuples unis, seuls les peuples conscients arrivent à faire barrage à ces tentatives fascistes et terroristes. C'était la première fois, depuis très longtemps, que l'on vit cela chez un peuple.

C'est un peuple qui a retrouvé son essence libératoire et son essence libertaire. C'est le peuple qui, derrière Simon Bolivar, il y a à peine 200 ans, a conduit, unis avec les peuples de Colombie, d'Équateur, du Pérou, de Bolivie et de Panama, l'indépendance de la moitié du continent américain. C'est le peuple vénézuélien à qui j'adresse à nouveau mon amour éternel, amour profond pour son courage et pour sa dignité.

Et ici, de cette tribune, au nom de ce peuple, j'exprime ma reconnaissance profonde et sincère aux gestes de solidarité si nombreux qui sont venus d'ici, de l'ONU, de l'Organisation des États américains, des gouvernements, et surtout des nombreux peuples d'Amérique, d'Asie, d'Europe, d'Afrique et d'Océanie. Parce qu'au Venezuela est en marche un projet unique en son genre, en ce siècle naissant. Voici un projet anti-néolibéral, voici un projet révolutionnaire, pacifique et démocratique, élaboré pour l'essentiel par le peuple lui-même et aujourd'hui défendu et promu par lui-même.

Après la relation de ces événements, pour terminer, je voudrais dire que nous, les Vénézuéliens, nous savons, nous en avons conscience – je me rends compte que de nombreuses personnes ne le savent pas encore – nous avons vécu dans notre chair l'expérience du terrorisme.

Il y a quelques jours, une cassette vidéo est apparue, apportant des preuves supplémentaires de ce qui était planifié au Venezuela. Dans cette vidéo, un journaliste international fait des révélations, déclarant qu'il avait été appelé le matin du coup d'État, bien avant que la première personne ne tombe, victime des tirs d'un groupe de tireurs – parmi lesquels des étrangers – qui ont massacré quelques-uns de nos concitoyens, bien avant que la première personne ne soit tombée, les auteurs du coup d'État enregistraient un message dans lequel ils disaient que le Président Chavez avait donné l'ordre de tuer la population et qu'il y avait eu six morts. Ce message a été enregistré bien avant que ne commencent les échanges de tirs et le massacre d'un peuple sans défense, d'une société sans défense.

Mais en définitive, heureusement, la réaction civile et militaire a été énergique et rapide, parce que le catalogue d'horreurs qui était en préparation contre le peuple vénézuélien et qui devait se dérouler à une échelle de masse signifiait, en effet, que des pratiques terroristes allaient être mises en oeuvre contre tout ce qui était populaire ou qui relevait de la révolution bolivarienne. La Constitution a été révoquée par un décret – enfin ils pensaient la révoquer. En moins de 48 heures, elle a été restaurée grâce à la rébellion populaire militaire, pacifique et démocratique, qui a fait barrage à la tyrannie.

Aujourd'hui, nous sommes reconnaissants à la condamnation sans équivoque de ce coup d'État par la communauté internationale, condamnation de cette horreur que nous avons vécue pendant quelques jours au Venezuela. Et nous réitérons que notre gouvernement, auquel les Vénézuéliens ont réaffirmé leur confiance lors de processus électoraux successifs, ne s'est pas mis à couper des têtes ou à mener une chasse aux sorcières, ni à organiser des exécutions sommaires. Il est revenu, comme chante le peuple dans les rues, « Il est revenu, il est revenu, il est revenu. » C'est une chanson que l'on chante dans les rues du Venezuela – dans le strict respect de notre vocation et de notre action bolivarienne, humaniste et libertaire. Dans le strict respect de notre Constitution nationale. La Constitution à la main, nous sommes revenus avec la vague populaire qui a rétabli le Gouvernement en même temps que la Constitution, et qui a donné une magistrale leçon de démocratie, au terrorisme, aux terroristes, à l'idée de coup d'État et aux putschistes. Pour la première fois de notre histoire, le vainqueur d'un conflit politique – et il faut se rappeler que c'était le renversement d'une dictature – n'a pas exercé son droit qui est de s'acharner sur les vaincus, mais a respecté ces derniers, respecté tous leurs droits et tous leurs droits élémentaires.

Ce gouvernement s'est maintenant engagé dans un grand débat national, pour lequel nous avons sollicité l'appui de l'Organisation des Nations Unies à travers le Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD) ainsi que l'appui de

représentants de l'Organisation des États américains. Nous avons aussi sollicité l'appui du Centre Carter, dirigé par l'ex-Président Jimmy Carter.

Nous les remercions de leur appui, et nous réaffirmons que le Venezuela continuera d'être guidé par Dieu et par la main de son peuple, en se fondant sur la Constitution bolivarienne. Ce faisant, nous contribuerons avec le monde à la quête de solutions de rechange aux modèles économiques qui ont semé la faim et la misère dans le monde. Nous continuerons de participer de façon modeste à l'effort consenti par des millions de personnes, effort suprême pour transformer le monde en un endroit viable le plus rapidement possible afin qu'au cours de ce XXIe siècle la justice puisse être réalisée. Car, comme le proclame la parole de Dieu depuis 1 000 ans, la justice est en fin de compte la seule voie qui mène à la véritable paix.

Le Président (*parle en anglais*) : Au nom de l'Assemblée générale, je tiens à remercier le Président de la République bolivarienne du Venezuela de l'allocution qu'il vient de prononcer.

M. Hugo Chávez Frías, Président de la République bolivarienne du Venezuela, est escorté hors de la salle de l'Assemblée générale.

Point 9 de l'ordre du jour provisoire (*suite*)

Débat général

Le Président (*parle en anglais*) : Je donne la parole à S. E., M. Ahmed Maher El Sayed, Ministre des affaires étrangères de la République arabe d'Égypte.

M. Maher El Sayed (Égypte) (*parle en arabe*) : Monsieur le Président, je voudrais commencer par vous adresser nos sincères félicitations, à la fois à titre personnel et en votre qualité de représentant de la République tchèque, à l'occasion de votre élection en tant que Président de l'Assemblée générale à sa cinquante-septième session. Je suis certain qu'à ce tournant décisif qui consiste à développer une action globale collective, vous saurez guider les travaux de la présente session avec la compétence et la sagesse que l'on vous connaît, et qui découlent de la longue expérience de votre pays en matière de lutte contre l'agression et les horreurs qui l'accompagnent.

Je voudrais également profiter de l'occasion pour rendre hommage à votre prédécesseur, notre ami Han Seung-soo, ainsi qu'à son pays, la République de Corée, dont le rôle positif et efficace ont permis des réalisations que nous cherchons à consolider.

Je me dois d'exprimer notre profonde reconnaissance au Secrétaire général, M. Kofi Annan, qui, avec son expérience, sa sagesse et sa persévérance a aidé pendant ces six dernières années à réaffirmer l'autorité et le rôle de l'Organisation, renforçant aussi les principes sur lesquels repose la Charte. Il s'est acquitté de tout cela malgré les obstacles inhérents placés devant lui, volontairement ou non, par ceux qui ne connaissent pas le rôle clef que l'ONU joue pour fournir aussi bien aux vainqueurs qu'aux vaincus l'occasion de bénéficier des changements de notre époque et de réaliser les espoirs et les aspirations de leurs peuples à un monde plus sûr et plus juste pour tous. Je voudrais rendre un hommage plus marqué au Secrétaire général pour la déclaration très courageuse qu'il a faite hier devant l'Assemblée, une déclaration dans laquelle il a énoncé la vision très claire qu'il avait s'agissant du traitement et du règlement des problèmes du monde.

Au nom de l'Égypte, je voudrais également souhaiter la bienvenue à la Suisse en sa qualité de Membre le plus récent de la famille des Nations Unies. Nous comptons sur son étroite participation aux activités de l'Organisation, ainsi que celle de Timor-Leste, qui va bientôt devenir Membre à part entière de l'Organisation.

La présente session se tient un an après l'horrible tragédie qui s'est abattue sur les États-Unis le 11 septembre 2001. Nous réitérons nos condoléances aux États-Unis. Nous soulignons également que nous partageons le deuil qui afflige les familles des victimes, et nous souhaitons aux blessés un prompt rétablissement. Nous espérons que cette nation vigoureuse viendra à bout de cette épreuve et se tournera vers un avenir de coopération avec le reste du monde, un avenir forgé par nous tous au bénéfice de tous les habitants de la planète, quelle que soit leur race ou leur religion, sans discrimination, sans intolérance ou sans parti pris. L'Égypte a été aux côtés des États-Unis tout au long de cette épreuve douloureuse, dont la cible n'était pas seulement un pays ami mais aussi les valeurs et les principes auxquels nous tenons tous et qui portent sur le respect de l'humanité et de son droit à la vie et de choisir de construire plutôt que de détruire en tant que base d'une action commune. À cet égard, je voudrais brièvement présenter les observations suivantes.

En dépit de la gravité des événements tragiques survenus en cette triste journée, le monde n'a ni commencé ni pris fin le 11 septembre. Nombreux sont les peuples qui ont déjà connu le terrorisme. Ils en ont souffert et ils s'y sont opposés – seuls parfois – malgré les épreuves et même les critiques injustifiées. Ce qui est nouveau c'est que le crime odieux du 11 septembre a suscité une vague sans précédent de solidarité internationale constructive. Il a confirmé ce que nous n'avons cessé de dire depuis le début : à savoir que le terrorisme est un phénomène mondial et qu'il n'est pas la caractéristique d'un pays, d'un continent, d'une race ou d'une religion donnés. Il est l'expression d'un penchant vers le mal qui sommeille jusqu'à ce que l'occasion se présente, soit de l'intérieur ou due à des circonstances extérieures, lui permettant de se réveiller et de semer le chaos. Il importe donc de réitérer l'appel que le Président Moubarak ne cesse de lancer depuis plusieurs années : la convocation d'une conférence internationale à laquelle les nations participantes assumeraient leurs responsabilités face au terrorisme. Ceci conférerait du poids à l'immense vague de solidarité qui s'est manifestée envers les États-Unis en leur heure de deuil et de souffrance.

Deuxièmement, la lutte contre le terrorisme ne devrait pas être le prisme à travers lequel le monde voit toutes les questions et tous les problèmes. Le terrorisme est un des fléaux du monde, mais il ne devrait pas nous faire oublier les fléaux que sont la pauvreté, la maladie, l'occupation, le déni des droits individuels et nationaux, ou l'humiliation des êtres humains et la destruction de leurs moyens de subsistance au moyen d'une bombe ou de tout autre moyen non moins nocif. Le terrorisme a des racines et des causes, mais pas de justifications. Je suis d'avis que, le plus souvent, le remède viable contre le terrorisme n'apparaîtra que si nous tarissons les sources du désespoir, de la colère et de la frustration qui alimentent la rivière du mal; faute de quoi leur confluent pourrait devenir explosif.

Troisièmement, il est à la fois nécessaire et juste de ne pas confondre ceux qui commettent des injustices et ceux qui sont victimes d'injustices. La communauté internationale ne doit pas confondre le terrorisme – que nous rejetons, que nous condamnons et contre lequel nous luttons – et le droit naturel de légitime défense qui est conforme à des normes compatibles avec nos valeurs : à savoir le droit de se défendre contre l'agression, l'occupation, l'usurpation des droits ou les tentatives d'effacer l'identité culturelle. Ce droit a été exercé par la résistance qui a libéré les États-Unis voici plus de deux siècles et par celle qui a libéré l'Europe de la tyrannie nazie qui avait été à l'origine de l'Holocauste mais qui a fini par périr dans le brasier qu'elle avait elle-même allumé. L'humanité et le droit ont ainsi triomphé.

Je voudrais répéter ici ce que chacun sait : aucune religion, que ce soit l'islam, le christianisme, le judaïsme ou le bouddhisme, ne prône le terrorisme. Ce sont toutes des religions qui proclament des idéaux et des valeurs nobles. Il n'est pas juste de leur reprocher les péchés de quelques-uns de leurs adeptes qui se sont fourvoyés. Notre lutte contre le terrorisme devrait être le fruit de notre solidarité collective chérissant la vie, et non pas d'une haine qui n'est ni une solution ni un refuge.

Le monde se trouve à un tournant extrêmement délicat de son histoire. Les relations internationales se trouvent à la croisée des chemins. Le renforcement de la capacité de l'Organisation de répondre aux espérances et aux aspirations qui se sont fait jour à la fin de la guerre froide et de ses divisions a coïncidé avec une tendance à négliger cette même capacité, à creuser de nouvelles divisions et à recourir à des décisions unilatérales. Cette tendance ne peut que mener à une impasse et nous empêcher d'aborder les questions susceptibles de déterminer le sort de l'humanité et son aptitude à se réconcilier avec la nature et avec la technologie de pointe et à saisir les possibilités que ces dernières lui offrent de parvenir à une vie meilleure exempte de la pauvreté, du besoin, de la maladie, de l'oppression et de la peur – une vie où triompheront la justice et la solidarité.

Nous devons donc sortir de cette impasse qui ne profite à aucun parti ni à aucune cause, en renouvelant notre attachement à la Charte et en réaffirmation notre volonté de travailler ensemble pour renforcer l'ONU, en améliorer l'efficacité, en promouvoir les principes et en défendre les objectifs face aux dangers, nouveaux et anciens, auxquels notre monde est confronté. Un de ces dangers, c'est la persistance de foyers de conflits et de violence dans le monde, notamment le conflit que nous connaissons au Moyen-Orient.

Je voudrais donner lecture de la déclaration faite hier par le Président égyptien, M. Hosni Moubarak :

> « J'ai écouté avec attention la déclaration du Président Bush à l'Assemblée générale, et je

voudrais en saluer les éléments positifs. Premièrement, je me félicite de l'affirmation faite par le Président des États-Unis selon laquelle les États-Unis sont résolus à établir un État palestinien indépendant qui vivra côte à côte avec Israël, et selon laquelle toutes les parties doivent assumer leurs responsabilités afin d'atteindre cet objectif. Nous espérons que le processus de paix recevra une forte impulsion grâce à la participation effective des États-Unis, aboutissant à un retour de la stabilité dans la région et à une paix juste et globale le plus tôt possible.

Deuxièmement, s'agissant de l'Iraq, je me félicite de ce que les États-Unis aient ouvert la porte permettant à l'ONU de jouer le rôle crucial qui doit être le sien, en particulier le Conseil de sécurité, en ce qui concerne la question de l'Iraq. Cette ligne de conduite mettra fin à l'impasse et préviendra tous les effets négatifs résultant d'une escalade de la situation, maintenant ainsi la souveraineté et l'intégrité territoriale de l'Iraq.

Compte tenu de tout cela, je demande aux dirigeants iraquiens de profiter de cette occasion pour appliquer toutes les résolutions pertinentes du Conseil de sécurité et d'accepter immédiatement le retour des inspecteurs afin que nous puissions empêcher une escalade de la situation et les conséquences dangereuses qui auraient un effet négatif sur la sécurité et la sûreté du peuple iraquien frère et de l'ensemble du Moyen-Orient. »

Le peuple palestinien continue de subir le joug d'une occupation oppressive qui rejette le jugement de l'histoire, inscrit dans notre Charte, selon lequel l'époque coloniale est révolue depuis longtemps. C'est une occupation qui s'accroche à des politiques qui rappellent celles de l'ère des ténèbres et du chaos et qui pourraient même nous y ramener. Les Arabes ont tendu la main à Israël avec une initiative adoptée à l'unanimité et qui reflète leur croyance sincère en une paix qui garantit sans exception et en toute équité les droits de tous. Si Israël veut sincèrement la paix, il doit renoncer à son avidité et à ses illusions, mettre fin à ses pratiques et ses actes d'agression contre le peuple palestinien et ses dirigeants légitimes et convenir de se retirer de tous les territoires arabes occupés en 1967 en Palestine, en Syrie et au Liban. Un État palestinien indépendant, avec Jérusalem-Est pour capitale, pourra alors voir le jour et se joindre à tous les États arabes qui se sont montrés disposés à établir des relations normales avec Israël et à coexister avec ce pays dans la paix et la sécurité.

La justice, le droit, le respect mutuel et le rétablissement des droits du peuple ont été les bases sur lesquelles a été édifiée la paix entre l'Égypte et Israël, garantissant des frontières sûres et des relations normales au cours des 25 dernières années. Mais l'autre modèle qu'Israël a adopté à l'égard de nos frères de Palestine n'a donné lieu ni à la paix ni à la sécurité; au contraire, il a fait des victimes de part et d'autre, des victimes qui tombent tous les jours parce qu'elles tentent de faire obstruction à l'évolution naturelle des événements.

La communauté internationale doit assumer ses responsabilités à cet égard, sans préjugé, et en s'efforçant de faire ce qui est juste; sans hésiter, en s'acheminant uniquement vers la justice; et sans ambition, sauf celle de parvenir à une paix qui permettra aux peuples de la région de se forger un avenir meilleur. Elle doit réaffirmer la nécessité de respecter la Charte et les résolution de l'ONU, ainsi que les accords qui ont été signés, et elle doit rejeter toute tentative de les abandonner.

Le débat sur la sécurité et la stabilité au Moyen-Orient concerne également la situation en Iraq – situation qui doit être abordée conformément aux dispositions de la Charte et des résolutions pertinentes que toutes les parties doivent respecter, en évitant d'aller vers une action militaire. L'Égypte réaffirme qu'elle rejette l'idée de toute frappe militaire contre l'Iraq, dont l'unité et l'intégrité territoriale doivent être respectées et qui, pour sa part, doit respecter la volonté internationale légitime.

Nous devons faire tout ce qui est en notre pouvoir pour mettre fin aux très grandes souffrances du peuple iraquien. Nous devons mettre fin à l'embargo qui a infligé de grandes douleurs à l'Iraq, eu des incidences négatives sur les moyens d'existence de ses citoyens et porté préjudice aux futures générations.

Tout débat portant sur l'ONU, sur ses réalisations et son avenir serait incomplet si on ne rappelait les contributions tangibles apportées par l'Organisation pour faire connaître les grands problèmes de notre temps et forger un consensus international pour certains d'entre eux. Cette contribution s'est faite par le biais d'une série de conférences tenues au cours de la dernière décennie du XXe siècle et des premières

années de ce siècle, portant sur l'environnement, les droits de l'homme, la population, le développement social, les femmes, le financement du développement et le développement durable. Ceci a pu se faire aussi grâce aux recommandations du Sommet du Millénaire de l'Assemblée générale, qui a tenté de façonner un cadre conceptuel pour le travail de l'Organisation, fondé sur la paix et la sécurité des nations et des personnes, le développement économique et social dans sa large acception, l'égalité entre les États et le respect de la diversité culturelle des nations et des sociétés.

À cet égard, je voudrais réaffirmer l'importance de la mise en oeuvre fidèle dans la lettre et dans l'esprit des résultats de ces conférences. Il importe également de ne pas chercher à se soustraire à ces obligations mutuelles ou à les contourner. En fin de compte, le jugement de l'histoire ne reposera pas sur les intentions ou les objectifs énoncés dans les déclarations politiques et les documents finals, mais dépendra plutôt de la mesure dans laquelle nous aurons réussi à les mettre en oeuvre.

Tout examen juste de la situation économique internationale conclura qu'on ne peut accepter que persistent les disparités actuelles dans la répartition des richesses parmi les peuples de la Terre, l'absence de démocratie dans la prise de décisions économiques internationales et le maintien de pratiques commerciales et de politiques monétaires arbitraires à l'encontre des intérêts des pays en développement, ce qui a souvent abouti à des crises financières successives et provoqué l'effondrement économique de nombre de pays en développement, ainsi que l'anéantissement, en quelques jours, des acquis du développement obtenus après des décennies d'efforts nationaux soutenus.

Notre continent africain et ses problèmes occupent une place privilégiée dans les efforts déployés par la communauté internationale pour réaliser le développement économique et social et maintenir la paix et la sécurité internationales, conformément à la responsabilité collective qui nous incombe à tous en vertu de la Charte. Ces efforts participent de la ferme conviction que l'ONU, et le Conseil de sécurité en particulier, a la responsabilité principale du maintien de la paix et de la sécurité sur ce continent. Ils participent également de notre conviction qu'en notre qualité d'États africains, nous sommes des partenaires indispensables, porteurs d'une responsabilité particulière dans le règlement des conflits qui divisent notre continent et la formulation des programmes susceptibles de sortir nos peuples de l'angoisse de la pauvreté et de les inscrire dans la marche vers le progrès et la prospérité.

Notre continent a montré le sérieux de sa détermination en lançant le Nouveau Partenariat pour le développement de l'Afrique (NEPAD), approuvé par les chefs d'État africains au Sommet de l'Organisation de l'unité africaine à Lusaka en 2001, et l'Union africaine, née lors du Sommet de Durban de juillet 2002. Si les États africains, en adoptant ces deux initiatives, ont décidé de fonder l'édification de leur propre avenir sur les idéaux les plus nobles de l'humanité, la communauté internationale à son tour doit les appuyer dans cette entreprise afin d'améliorer les conditions de vie des peuples africains, d'ouvrir les marchés à leurs produits, d'apporter des investissements étrangers à leur économie et de les aider à résoudre leurs problèmes.

La persistance de conflits explosifs et le danger représenté par la présence d'armes de destruction massive aux mains d'États, d'organisations ou d'individus nous obligent à agir avec promptitude en matière de désarmement. Au niveau régional, l'Égypte a appelé à maintes reprises à une action déterminée en vue de débarrasser le Moyen-Orient de toutes les armes de destruction massive, et en particulier des armes nucléaires, et de placer toutes les installations nucléaires de la région sans exception sous contrôle international.

La paix et la sécurité ne pourront régner au Moyen-Orient tant qu'il demeure de graves disparités entre les différents États de la région en matière de droits et d'obligations, disparités qui nuisent à l'équilibre des forces. La stabilité régionale est subordonnée à l'adhésion d'Israël au Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires (TNP); Israël est en effet le seul État de la région à ne pas l'avoir fait. La stabilité peut également être réalisée par des progrès vers l'application de l'initiative du Président Moubarak en vue de débarrasser le Moyen-Orient de toutes les armes de destruction massive et de leurs vecteurs.

En outre, le monde doit faire face à d'autres maux qui représentent à la fois un défi et une occasion pour nous de démontrer notre capacité de travailler ensemble pour le bien de tous. Les efforts de lutte contre les maladies endémiques n'ont pas abouti. Des

pays des quatre coins du monde souffrent de la propagation du VIH/sida, qui menace leur stabilité; du fait de leur manque de capacités et de ressources, ils sont incapables d'endiguer la pandémie et ont besoin d'aide pour faire face à cette crise.

En outre, les nombreux problèmes écologiques liés à la biodiversité, aux changements climatiques, à la sécheresse et à la désertification que connaît également le monde exigent un redoublement des efforts internationaux afin de préserver le droit des générations futures à vivre dans la sécurité. Face à la pénurie d'eau qui menace de provoquer des conflits dans plusieurs régions du monde, la communauté internationale se doit d'optimiser l'utilisation et la gestion des ressources en eau disponibles tout en respectant et en protégeant les droits acquis des États et les accords internationaux régissant les droits d'utilisation de ces ressources.

Face à l'ampleur, à la complexité et à la portée de ces problèmes, on peut être tenté de céder au pessimisme et à l'amertume, mais nous sommes certains que les forces du bien dans le monde, armées des nobles principes énoncés dans la Charte – à laquelle nous venons réitérer ici chaque année notre attachement – demeureront fermes dans leur détermination de façonner des lendemains meilleurs. Nous sommes convaincus que l'humanité viendra à bout de cette tendance au mal pour que nous puissions ensemble avancer vers de nouvelles frontières rendues possibles par les progrès technologiques sans précédent du début du XXIe siècle, progrès que Dieu nous a demandé de consacrer au bien-être commun pour que le monde puisse vivre dans la paix, la sécurité, la prospérité et l'harmonie. Alors, la jeunesse pourra prospérer, les potentiels se réaliser, l'espoir vaincre la peur et la douleur, la lumière l'emporter sur l'obscurité, et l'humanité triompher de tout ce qui fait obstacle à son bonheur, à sa liberté et à son progrès.

Le Président (*parle en anglais*) : Je donne maintenant la parole à S. E. M. Jayakumar, Ministre des affaires étrangères de Singapour.

M. Jayakumar (Singapour) (*parle en anglais*) : Je voudrais vous féliciter très chaleureusement, Monsieur le Président, de votre élection à la présidence de l'Assemblée générale, élection dont la rapidité est l'un des premiers résultats des efforts de revitalisation de votre prédécesseur, M. Han Seung-soo. Recevez tous deux nos félicitations pour la mise en oeuvre si efficace de ces nouvelles procédures.

Après les attentats terroristes du 11 septembre 2001, le monde entier s'est joint aux États-Unis pour exprimer sa douleur et son indignation. Près de la moitié des États Membres de l'ONU ont perdu des ressortissants dans cet attentat. Mais grâce à la réaction rapide et résolue de l'ONU, un effort mondial unifié a pu être entrepris afin de débarrasser la planète du terrorisme. Jamais, de mémoire d'homme, on n'avait vu autant d'États agir en si complète harmonie comme membres d'une même communauté internationale que nous l'avons vu dans les mois qui ont suivi le 11 septembre.

Cela n'avait rien d'inéluctable. La communauté internationale aurait facilement pu se diviser après le 11 septembre. Cela nous amène à réfléchir sur les forces qui nous ont réunis et sur les grands enseignements que nous en avons tirés.

Après le 11 septembre 2001, la communauté internationale a fait front commun, consciente que les défis représentés par ces événements touchaient les intérêts communs de tous les États. La menace commune du terrorisme a suscité une réaction psychologique unifiée. Chacun d'entre nous est vulnérable. À Singapour, nous avons découvert l'existence de terroristes appartenant à un réseau régional lié à Al-Qaida et possédant des ramifications en Indonésie, en Malaisie, aux Philippines, en Thaïlande et jusqu'en Australie. Les cibles visées étaient des intérêts des États-Unis, israéliens, britanniques et autres.

Mais toute réponse unifiée nécessitait une force galvanisatrice. L'ONU a été cette force. L'ONU permet également de légitimer l'action internationale. Le 12 septembre 2001, le Conseil de sécurité a ainsi adopté à l'unanimité la résolution 1368 (2001), dans laquelle il condamnait les attentats terroristes et se déclarait prêt à prendre toutes les mesures qui s'imposent pour répondre aux attentats. Cette résolution a été rapidement suivie d'une résolution de consensus de l'Assemblée générale, la résolution 56/1. Dans les trois semaines qui ont suivi les attentats, le Conseil de sécurité a négocié et adopté, encore une fois par consensus, sa résolution 1373 (2001), un texte historique sur le contre-terrorisme, qui fournit une base juridique commune à l'action de tous les États en matière de lutte contre le terrorisme et ses partisans.

La riposte formidable du Conseil de sécurité aux événements du 11 septembre n'a été possible que parce que toutes les grandes puissances se sont entendues sur la nécessité d'une réaction décisive à la menace terroriste. De fait, la guerre contre le terrorisme a remis de l'ordre dans les priorités internationales et créé de nouvelles possibilités de partenariat, en ajoutant une nouvelle dimension stratégique aux relations entre grandes puissances.

Le terrorisme n'est pas un phénomène nouveau. Nombre d'entre nous en subissent depuis longtemps les effets. Mais les événements du 11 septembre en ont souligné la nature mondiale en même temps que la nécessité d'une coopération internationale plus cohérente et mieux coordonnée. Après le 11 septembre, les plans d'action et les stratégies se sont multipliés aux niveaux international, régional, sous-régional et national, dont certains se sont traduits en mesures antiterroristes concrètes et ciblées. D'autres ont revêtu un caractère plus normatif. Ces efforts représentent l'ossature d'une action internationale coordonnée contre le terrorisme.

Néanmoins, cet engagement en faveur d'une action internationale combinée n'a pris forme que récemment. Depuis le 11 septembre, plusieurs organes du système des Nations Unies ont examiné leurs responsabilités respectives et les outils disponibles pour entreprendre cette mission de collaboration de la manière la plus efficace. Le rapport préparé par le groupe de réflexion sur les implications du terrorisme pour les politiques de l'ONU en est une excellente illustration. Il convient de renforcer la coordination et la cohérence au sein du système des Nations Unies. Notre ennemi commun a bâti un réseau mondial complexe et sophistiqué qui exige une réponse appropriée.

Mais en examinant les nouveaux mécanismes internationaux propres à combattre le terrorisme, il convient de réfléchir sur une question clef : comment faire en sorte qu'il y ait une coopération efficace entre l'ONU et les autres organisations régionales et internationales et les États Membres? Comment créer une synergie entre les diverses compétences internationales, régionales et nationales pour maximiser l'efficacité opérationnelle contre le terrorisme? Les fonctions de consultation, de coordination et de facilitation de l'ONU lui confèrent un avantage et une aptitude spécifiques en la matière.

Enfin, les contributions de l'ONU doivent dépendre de la volonté et de la détermination politiques des États d'appliquer les lois et les règles. Il est crucial de parvenir au bon équilibre des responsabilités et des obligations si l'on veut réussir dans notre mission commune qui est de vaincre le terrorisme international.

La lutte contre le terrorisme doit également être menée sur le plan des idées. Certains terroristes ont tenté de dépeindre la campagne mondiale actuelle contre le terrorisme comme une guerre contre l'islam. Ce n'est évidemment pas vrai. Aucune religion ne tolère le terrorisme, l'islam pas plus qu'une autre, mais nous ne pouvons ignorer l'effet que l'appel des extrémistes comme Oussama ben Laden a sur les exclus et les laissés-pour-compte, qui se nourrissent de stéréotypes et de préjugés. À une époque de confusion et d'incertitude, on ne saurait sous-estimer l'importance des compréhension et communication transculturelles.

En tant qu'Organisation internationale quasiment universelle, l'ONU peut jouer un rôle majeur dans la promotion de la tolérance et de la compréhension entre les nations, les cultures et les religions. Le dialogue entre les civilisations prôné par l'ONU est une initiative clef qu'il importe de développer. Le dialogue entre les civilisations célèbre la diversité et propose un nouveau modèle de relations internationales qui encourage le dialogue entre les grandes religions et cultures du monde. Le dialogue entre les différentes cultures et religions contribuerait à dissiper les sources d'intolérance et de préjugés qui faussent actuellement les perceptions individuelles et sociétales.

Un autre défi à long terme consiste à aborder les conditions économiques et sociales propices au terrorisme. L'intégration économique internationale est le seul garant de la prospérité, mais on ne peut nier que la mondialisation a une portée incomplète et que les coûts et bénéfices qui en dérivent sont répartis de manière injuste. De nombreux pays en développement sont mal intégrés dans l'économie mondiale. Ces problèmes doivent être solutionnés en renforçant les capacités et en développant les infrastructures dans les pays en développement, avec l'assistance internationale qui sera nécessaire, et en éliminant les barrières protectionnistes et douanières dans les pays développés.

Les événements du 11 septembre ont mis en lumière le fait que, dans un monde interdépendant,

nous sommes tous vulnérables. Les problèmes locaux peuvent facilement se transformer en problèmes mondiaux. Chaque jour qui passe sans que nous tentions d'enrayer ces problèmes augmente les risques qu'ils causent davantage de tort. Notre sécurité collective dépend de notre capacité et de notre volonté à faire face aux nouveaux défis. Nous ne devons pas attendre une autre catastrophe de l'ampleur du 11 septembre pour être forcés à agir face à d'autres problèmes mondiaux tout aussi inquiétants. Pour mener la guerre contre le terrorisme, il convient d'employer tant les armes que le beurre.

J'aimerais terminer en faisant part de nos expériences au Conseil de sécurité. Il y a bientôt deux ans, les membres de l'Assemblée générale ont permis à Singapour de siéger au Conseil de sécurité en tant que membre élu – un immense honneur et privilège pour nous. Notre mandat s'achève en décembre de cette année. Je remercie tous ceux qui nous ont témoigné leur confiance en nous donnant cette possibilité exceptionnelle.

Notre expérience a été extrêmement satisfaisante et très enrichissante, et nous en avons tiré des enseignements importants. Le Conseil de sécurité a traversé diverses phases. D'abord créé pour examiner les conflits entre des États, il se penche de plus en plus sur les conflits au sein des États depuis la fin de la guerre froide. Mais les attentats terroristes du 11 septembre ont constitué un événement sans précédent. Ils nous ont propulsés dans une ère nouvelle, dans laquelle le Conseil de sécurité doit faire face à une nouvelle menace pour la paix et la sécurité internationales. Singapour a donc siégé dans deux Conseils de sécurité : un avant le 11 septembre et un autre après ces événements tragiques.

Pour que le Conseil de sécurité demeure efficace, il doit prouver qu'il peut réagir efficacement face aux nouveaux défis, faute de quoi son utilité et sa crédibilité seraient compromises. En tant que petit État, nous sommes vulnérables à de telles attaques terroristes. En tant que membre du Conseil de sécurité, nous avons appuyé les initiatives qui visent à écarter cette nouvelle menace.

Un enseignement clef que nous avons tiré est qu'en dépit de toutes ses imperfections et insuffisances, le Conseil de sécurité donne souvent des résultats. Il est néanmoins beaucoup trop tôt pour mesurer le succès et l'efficacité du Conseil de sécurité face au fléau du terrorisme. Le Conseil sera-t-il en mesure de continuer de réagir de manière appropriée sur le long terme à l'aube de cette phase de création d'une nouvelle ère stratégique? C'est la mise à l'épreuve à laquelle sera soumise la pertinence du Conseil au cours de ce siècle nouveau.

Il serait naïf de penser que toutes les questions mondiales pourraient susciter de la part de la communauté internationale un consensus aussi prompt que celui atteint après le 11 septembre. Nos expériences au Conseil de sécurité prouvent que les processus prolongés sont la règle plutôt que l'exception pour cimenter l'action internationale. Mais dans les cas où le consensus international n'a pas encore été dégagé concernant des situations qui posent des menaces graves et immédiates, l'absence d'un consensus international ne saurait être une excuse pour rester passifs. Cela serait une abdication de ses responsabilités individuelles et collectives.

Enfin, en tant que l'un des membres asiatiques élus du Conseil, nous avons été très heureux de contribuer, même de manière minime, au succès du Timor oriental. Ce succès n'a été possible que grâce au dur labeur et au sacrifice du peuple du Timor oriental, avec l'appui de la communauté internationale. L'ONU continue aujourd'hui de jouer un rôle critique pour préserver la paix au Timor oriental et veiller à ce que le Gouvernement et le peuple du Timor oriental parviennent à établir un État démocratique stable et viable. Nous nous réjouissons à l'idée d'accueillir le Timor oriental au sein de l'ONU en tant que 191e Membre de l'Organisation des Nations Unies.

Pour terminer, je félicite chaleureusement la Suisse d'être devenue le 190e Membre de l'ONU. C'est peut-être un nouveau Membre mais elle est depuis toujours le deuxième siège le plus important pour les activités de l'ONU. Elle est de longue date un partenaire de l'ONU et je crois donc que ce partenariat sera renforcé grâce à son adhésion à l'ONU.

Le Président (*parle en anglais*) : Je donne maintenant la parole à S. E. le Cheikh Sabah Al-Ahmad Al-Jaber Al-Sabah, Premier Vice-Premier Ministre et Ministre des affaires étrangères du Koweït.

Le Cheikh Al-Sabah (Koweït) (*parle en arabe*) : Monsieur le Président, je suis heureux de commencer cette déclaration en vous adressant de chaleureuses félicitations ainsi qu'à votre pays ami, la République tchèque, à l'occasion de votre élection à la présidence

de la cinquante-septième session de l'Assemblée générale des Nations Unies. Nous vous souhaitons plein succès à la tête de la présente Assemblée, qui se tient dans le contexte de défis mondiaux complexes et difficiles. Je tiens à vous assurer que ma délégation est tout à faite déterminée à vous aider à mener à bien votre mandat.

Je tiens à adresser des remerciements et à rendre hommage à votre prédécesseur, M. Han Seung-soo, qui a dirigé avec efficacité et avec prudence les travaux de la session précédente. Dans le même esprit, je tiens à rendre de nouveau hommage au travail exceptionnel du Secrétaire général, M. Kofi Annan, et à ses efforts inlassables pour accroître l'efficacité de l'Organisation mondiale au service de la paix, de la sécurité et du développement mondiaux.

Le Koweït se félicite de l'admission de la Confédération suisse dans notre Organisation. Nous sommes convaincus que l'adhésion de la Suisse accroîtra les avantages de son rôle déjà actif à l'appui des divers programmes et activités de l'ONU, et consolidera davantage les buts et principes énoncés dans la Charte, d'autant plus que ce pays est l'hôte de nombreux organes et institutions spécialisées de l'ONU.

Les événements du 11 septembre 2001 aux États-Unis, ainsi que leurs conséquences et leurs implications, ont modifié le paysage mondial et créé une multitude de nouveaux défis pour le monde entier, car maintenant nous travaillons collectivement sans relâche dans le cadre de notre lutte contre le terrorisme, la violence et l'extrémisme. L'expérience a montré que la lutte contre ce phénomène pernicieux est une responsabilité universelle, et qu'aucun pays, quelles que soient ses ressources ou sa détermination, ne saurait à lui seul l'éliminer.

En outre, des raisons morales et pratiques font qu'il est inadmissible d'établir un lien entre ce fléau et une nation, une religion ou une culture particulière. Une telle tentative ne répond à aucun de nos objectifs communs. Au contraire, cela ne ferait qu'accroître les fractures politiques et culturelles, exacerber la crise et la transformer en un conflit entre civilisations, ce qui est néfaste pour tous et ne nous rapportera rien. Par conséquent, l'ONU demeure le mécanisme le plus approprié et le plus efficace pour étudier et analyser ce phénomène en vue d'en cerner les causes et les paramètres, et pour coordonner les efforts d'élaboration de directives afin que des mesures efficaces soient prises pour éliminer ce fléau.

L'ONU est également l'organe approprié pour définir nos responsabilités et nos obligations à cet égard. La signature, la ratification et l'application stricte par tous les États Membres des 12 instruments des Nations Unies visant à lutter contre le terrorisme sont peut-être les moyens les plus viables pour établir un terrain d'entente solide afin de combattre et de vaincre le terrorisme.

Dans ce contexte, je souhaite saisir cette occasion pour exprimer une fois de plus nos condoléances au peuple ami et au Gouvernement des États-Unis, ainsi qu'aux familles de toutes les victimes de cet odieux acte de terrorisme. Nous partageons leur angoisse et avons l'espoir que leur ténacité et leur volonté leur permettront de surmonter leur douleur et leur perte.

Entre-temps, le Koweït réaffirme sa position centrale de longue date condamnant tous les actes de terrorisme sous toutes leurs formes et dans toutes leurs manifestations. Nous renonçons également à tous les actes de violence et d'extrémisme, qui vont à l'encontre non seulement de toutes les normes et de tous les traités internationaux, mais également des enseignements de tolérance de l'islam et de son système de valeurs fondé sur la compassion, ainsi que d'autres religions, concepts humanitaires et valeurs civilisées.

Dans le contexte de sa coopération à l'effort international en cours pour lutter contre le terrorisme, le Koweït se félicite de la résolution 1373 (2001) du Conseil de sécurité et, conformément à ses dispositions, a adopté un certain nombre de mesures importantes. Ces mesures comprennent la promulgation d'un projet de loi visant à combattre le blanchiment d'argent, et l'adoption de mesures pratiques pour réglementer les activités de collecte de fonds, afin que ces actes ne puissent pas être exploités ou utilisés illégalement à des fins autres que leur objectif légitime et déclaré. En outre, le Koweït a pour sa part répondu à toutes les questions du Comité contre le terrorisme de l'ONU. Nous avons fourni à ce Comité tous les renseignements et toutes les notes concernant nos lois nationales et les lois promulguées par le Gouvernement pour combattre les actes de terrorisme et traduire leurs auteurs en justice.

Dans le même esprit et afin de consolider les efforts mondiaux de lutte contre le terrorisme, je tiens à

réaffirmer que le Koweït appuie la convocation d'une conférence internationale sous les auspices de l'ONU en vue de parvenir à un accord sur une définition claire et précise du terrorisme. Le but premier de cet exercice est d'établir une distinction entre le terrorisme comme phénomène qui menace la paix et la sécurité internationales et le droit des peuples de mener une lutte légitime pour résister à l'occupation étrangère afin de faire respecter leur droit à l'autodétermination, tel que reconnu dans la Charte et le droit international.

À cet égard, le Koweït condamne la campagne insidieuse orchestrée contre un pays frère, le Royaume d'Arabie saoudite, par certains médias américains et occidentaux. Pour notre part, cependant, nous rendons hommage à ce Royaume pour le rôle précieux et important qu'il a joué dans la lutte contre le terrorisme et dans les efforts déployés pour établir la paix et la sécurité dans la région.

Le succès de nos efforts concertés pour éliminer le terrorisme dépendra dans une large mesure de la capacité de la communauté internationale de s'attaquer efficacement aux problèmes et aux défis importants qui sont devenus des sources de désespoir, de misère, de frustration et d'isolement, ainsi qu'à la perception d'injustice que partagent beaucoup de personnes dans toutes les régions du monde.

La détérioration constante de la situation dans les territoires palestiniens occupés est l'un des défis non relevés qui continue de retenir l'attention. Les affrontements toujours plus importants ont atteint un niveau qui menace la paix et la sécurité dans l'ensemble de la région du Moyen-Orient. Les pratiques brutales des forces israéliennes d'occupation, y compris l'usage excessif et non justifié de la force contre le peuple palestinien, la destruction délibérée des institutions et des infrastructures de l'Autorité palestinienne, en violation flagrante des résolutions de l'ONU et de la quatrième Convention de Genève de 1949, ont provoqué une aggravation des crises économiques et sociales que subissent les Palestiniens depuis plus de cinq décennies. Les rafles à grande échelle, les démolitions de maisons, les couvre-feux, les bombardements de quartiers civils, les incursions dans des villages et des villes et les attaques menées à l'aide d'hélicoptères de combat contre des civils sont devenus des événements quotidiens pour le citoyen palestinien moyen. En fait, ces actes sont devenus des nouvelles de routine à la radio et à la télévision.

Nous nous y sommes résignés en silence. Il semble que la communauté internationale a été amenée à accepter ce mode de vie pour les civils palestiniens sans défense. Mais malheureusement toutes les pratiques israéliennes semblent émaner d'un précepte bien ancré selon lequel Israël est exonéré de toute responsabilité, exempt de toutes les juridictions et protégé de toute critique et de toute condamnation de la part de l'ONU ou des grandes puissances du monde.

Sur cette toile de fond, le Koweït réaffirme son attachement à la position panarabe adoptée lors du récent Sommet arabe de Beyrouth, où l'on a entériné l'initiative présentée par S. M. le Prince Abdallah Bin Abdel Aziz, Prince héritier de l'Arabie saoudite et Chef de la Garde nationale saoudienne. Le Koweït demeure déterminé à appuyer le droit du peuple palestinien à l'autodétermination et à la création de son État indépendant sur son territoire national, avec Jérusalem pour capitale. Le Koweït continuera d'exiger le retrait total d'Israël de tous les territoires arabes occupés, y compris le Golan syrien et le territoire libanais.

L'histoire du monde et l'expérience ont amplement démontré que la force, si brutale soit-elle, n'apporte jamais à elle seule la paix et la sécurité. La seule option viable consiste à restituer leurs droits légitimes à ceux qui les ont perdus et à instaurer la paix. La meilleure garantie d'un avenir sûr exige peut-être que des investissements de bonne volonté à long terme soient faits maintenant.

Le Koweït note avec satisfaction la décision adoptée lors du dernier Sommet arabe, tenu au Liban en mars 2002, concernant la situation entre l'Iraq et le Koweït. Dans cette décision, les dirigeants arabes se sont félicités des promesses de l'Iraq de respecter l'indépendance, la souveraineté, la sécurité et l'intégrité territoriale de l'État du Koweït, et d'éviter tout acte qui pourrait mener à une répétition des événements de 1990. Les dirigeants arabes ont également demandé à l'Iraq de coopérer pour trouver une solution rapide et définitive à la question des prisonniers et otages koweïtiens ainsi qu'au problème de la restitution des biens koweïtiens, dans le cadre du droit international; mais malheureusement, cette décision n'a pas encore été appliquée. Le Gouvernement iraquien n'a pas encore honoré ses engagements, notamment pour ce qui est des prisonniers et détenus koweïtiens et d'autres pays.

Cette question humanitaire persistante ne peut traîner davantage du fait des effets terribles qu'elle a pour les familles des victimes qui ignorent le sort de leurs proches. Le Gouvernement iraquien continue de refuser de coopérer avec les mécanismes internationaux créés à ce sujet. Évaluant l'approche suivie par le Gouvernement iraquien, le Secrétaire général indique au dernier paragraphe de son rapport périodique soumis au Conseil de sécurité, en vertu du paragraphe 14 de la résolution 1284 (1999) du Conseil, et figurant au document S/2002/931 en date du 15 août 2002 :

> « Malgré les accords encourageants intervenus au Sommet arabe de Beyrouth, les paroles iraquiennes concernant le sort des personnes disparues ne se sont toujours pas accompagnées d'actes concrets. La conjoncture est encore propice au règlement de bonne foi de problèmes humanitaires tels que celui des personnes disparues. L'Iraq devrait saisir cette occasion pour rétablir sa crédibilité au regard des problèmes humanitaires en suspens. »

À cet égard, le Koweït salue les efforts déployés et les mesures prises par l'ONU pour préparer la restitution des archives nationales du Koweït détenues par l'Iraq, conformément aux résolutions pertinentes du Conseil de sécurité. En dépit du fait que l'Iraq a nié durant 11 ans qu'il avait saisi les archives, nous considérons sa reconnaissance du fait qu'il détient les archives et son intention de les restituer comme une mesure importante dans l'application des résolutions du Conseil, notamment les résolutions 686 (1991), 687 (1991) et 1284 (1999). Indépendamment des raisons ayant incité l'Iraq à restituer les archives et d'autres documents nationaux du Koweït, nous espérons que cette mesure sera suivie d'autres actions positives conduisant à la libération de nos prisonniers et des ressortissants de pays tiers. C'est seulement alors que ce dossier sera clos. Je voudrais souligner que cette question humanitaire de nos prisonniers préoccupe au plus haut point le Gouvernement et le peuple koweïtiens depuis la libération.

S'agissant d'autres questions importantes, le Koweït se félicite du dialogue entre l'ONU et l'Iraq, et nous espérons que cela conduira au respect du reste des obligations fondamentales, y compris l'élimination des armes de destruction massive, et au traitement d'autres questions en suspens.

Le Koweït estime que le respect strict et scrupuleux par l'Iraq de toutes les résolutions pertinentes du Conseil de sécurité et l'admission des inspecteurs des Nations Unies en Iraq éviteraient à notre région les horreurs d'une guerre que nous ne souhaitons pas. Une telle guerre conduirait à l'aggravation des souffrances du peuple frère d'Iraq et à l'escalade de la tension et de l'instabilité dans la région.

Le Koweït salue également l'approche avisée du Président George Bush des États-Unis dans sa déclaration d'hier devant l'Assemblée générale, dans laquelle il a demandé au Conseil de sécurité d'assumer ses responsabilités juridiques et politiques dans le contexte des résolutions pertinentes du Conseil sur l'Iraq. Le Conseil de sécurité a les moyens de le faire. Nous lui demandons d'assumer ce rôle légitime. Nous demandons également que l'Iraq applique pleinement et strictement toutes les résolutions pertinentes du Conseil de sécurité, pour préserver la sécurité et la stabilité régionales et pour écarter les dangers éventuels.

Soucieux du maintien et du renforcement de la sécurité et de la stabilité dans notre région, l'État du Koweït réaffirme son appui à tous les efforts visant à régler pacifiquement le différend entre les Émirats arabes unis et la République islamique d'Iran portant sur les îles qui font l'objet de conflit. À cet égard, nous saluons les visites mutuelles de responsables des deux pays, et nous espérons que ces visites et les contacts directs aideront les parties à instaurer un climat de confiance entre les deux pays.

La situation économique mondiale a été marquée par des turbulences au cours de l'année écoulée. Les rapports de plusieurs institutions internationales spécialisées indiquent que de nombreux pays, y compris des pays développés, commencent à souffrir du ralentissement de l'activité économique mondiale. Cela a engendré des contraintes économiques et sociales pour plusieurs États en raison des déséquilibres et disparités croissants entre les économies des pays du Nord et ceux du Sud. Si les pays du Nord continuent de connaître une prospérité économique et un meilleur niveau de vie pour leur peuple, ceux du Sud continuent de souffrir de la pauvreté, de la famine, du chômage, de la dégradation de l'environnement, de graves pénuries d'eau potable et de pandémies telles que le VIH/sida et le paludisme, en plus des nombreux problèmes qui entravent leurs

efforts de développement durable. Nous espérons que les décisions et plans d'action, récemment adoptés au Sommet mondial de Johannesburg pour le développement durable, et à la Conférence internationale sur le financement du développement, tenue en février au Mexique, aideront à intensifier les efforts entrepris et renforceront les relations de coopération entre le Nord et le Sud afin de jeter les bases d'un nouveau partenariat qui contribue à la stabilisation et au renforcement des relations économiques et à établir les bases d'un système commercial mondial équitable qui fixe les responsabilités et obligations de toutes les parties.

L'une des exigences majeures d'aujourd'hui pour consolider les structures économiques des pays en développement serait sans doute que les nations développées honorent leur obligation de fournir une aide financière et technique effective au monde en développement. Cela inclut des accords bilatéraux avec des institutions financières internationales afin d'atténuer le fardeau de la dette des pays en développement et d'assurer l'annulation de la dette des pays les plus pauvres. De même, les taxes douanières et autres obstacles à l'accès des produits de ces pays aux marchés des pays développés doivent être éliminés. En outre, les pays en développement doivent accéder plus facilement aux technologies et à l'information, ce qui les aiderait à régler leurs problèmes et à s'intégrer dans l'économie mondiale. Ces mesures empêcheraient la marginalisation de ces pays et les remettraient sur la voie du développement.

Dans ce contexte, le Koweït se réjouit de ce qu'il figure en première place sur la liste des États arabes dans l'indice du développement humain du Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD) pour l'année en cours. Le Rapport sur le développement humain dans les pays arabes a été publié par le PNUD en coopération avec le Fonds arabe de développement économique et social. Le rapport a étudié plusieurs indicateurs, y compris la santé, l'enseignement, l'acquisition de connaissances techniques et le revenu par habitant. Le Gouvernement koweïtien examinera les conclusions du rapport et, en coopération avec notre Assemblée nationale, l'autorité législative du pays, s'efforcera d'améliorer davantage la situation socioéconomique et le bien-être des citoyens koweïtiens.

Je voudrais qu'il soit pris acte de notre fierté de nous acquitter de toutes nos obligations internationales. Le Koweït est un grand contributeur aux programmes de développement de plusieurs pays en développement. En outre, nous participons vivement au maintien d'un marché pétrolier mondial équilibré en vue d'un développement économique équitable pour tous. De même, dans le respect des traditions arabes et musulmanes ainsi que des exigences de bon voisinage, le Koweït n'a jamais hésité à assumer ses obligations officielles et autres à l'égard du peuple palestinien dans les territoires palestiniens, ainsi qu'à l'égard du peuple afghan. Nous espérons que le peuple afghan, au vu de la récente évolution de la situation dans le pays, pourra vivre en sécurité et connaître la stabilité après les longues et terribles souffrances qu'il a subies du fait de la guerre. Nous espérons que ce pays se consacrera à la reconstruction nationale et pourra surmonter les souffrances de ces longues années de conflit et d'hostilités.

Autant les peuples du monde diffèrent par leur religion, leur culture et leur appartenance ethnique, ils sont semblables dans leurs aspirations, ambitions et espérances. Nous cherchons tous à vivre dans la liberté, la dignité et la sécurité. Nous aspirons tous à vivre dans un monde où la paix, la sécurité et la justice triompheront. La concrétisation de cette vision et de cet espoir exige que l'on accélère le rythme de l'action mondiale concertée pour que les nobles principes et objectifs énoncés dans la Charte des Nations Unies deviennent réalité.

En outre, il convient de traduire la Déclaration du Millénaire des Nations Unies dans une réalité concrète propre à satisfaire les espoirs et les aspirations des peuples du monde. Nous pensons, en tant que pays, que nous sommes en fin de compte responsables devant Allah, le Créateur de l'univers. Nous devons également rendre compte à nos peuples en répondant à leurs aspirations légitimes dans un monde où prévaudront la paix et la sécurité.

Le Président (*parle en anglais*) : Je donne maintenant la parole à M. Tang Jianxuan, Ministre des affaires étrangères de la Chine.

M. Tang Jianxuan (Chine) (*parle en chinois*) : Avant tout, permettez-moi, Monsieur le Président, de vous présenter mes félicitations les plus sincères à l'occasion de votre accession à la présidence de la cinquante-septième session de l'Assemblée générale. Je souhaite également exprimer ma reconnaissance à

M. Han Seung-soo, qui a présidé la dernière session de l'Assemblée.

Je voudrais féliciter la Confédération suisse de son admission au sein de l'ONU et souhaiter également la bienvenue à la République démocratique de Timor-Leste, qui deviendra bientôt Membre de l'Organisation.

Notre session s'est ouverte au premier anniversaire des événements du 11 septembre. Au cours de l'année écoulée, la campagne internationale contre le terrorisme a réalisé des progrès et, à présent, nous devons non seulement penser à des moyens d'éliminer ce fléau international, mais encore examiner avec une vision plus large les problèmes de sécurité auxquels l'humanité est confrontée et chercher des moyens d'instaurer une paix durable et une sécurité générale.

À l'heure actuelle, la situation en matière de sécurité internationale connaît de profonds changements. Le concept de sécurité a des connotations plus larges. Tandis que les frictions n'ont toujours pas été éliminées et que les conflits militaires traditionnels n'ont toujours pas été réglés, nombre de problèmes de sécurité non classiques occupent de manière croissante le devant de la scène. La sécurité n'est plus un problème purement d'ordre militaire, mais elle touche à bien d'autres domaines : politique, économie, finances, science, technologie et culture.

La sécurité n'est plus un jeu à somme nulle. Sa réciprocité augmente, de toute évidence, tandis que les pays en viennent à réaliser qu'ils ont des intérêts communs en matière de sécurité et ressentent une interdépendance accrue.

Nous devons restructurer les outils dont nous disposons pour assurer la sécurité. Les moyens militaires, à eux seuls, se sont avérés insuffisants pour répondre aux défis multiples et complexes auxquels nous faisons face en matière de sécurité. Le recours aveugle à la force ne peut que déboucher sur des troubles croissants dans le monde.

Dans cette nouvelle conjoncture, il faut des idées novatrices dans le domaine de la préservation de la sécurité. La Chine propose l'adoption d'un nouveau concept de sécurité axé sur la confiance mutuelle, les avantages mutuels, l'égalité et la coopération.

La confiance mutuelle signifie que les pays devraient transcender leurs divergences sur le plan des idéologies et des systèmes sociaux, rejeter la mentalité de la guerre froide et l'état d'esprit de la politique de la canonnière et se garder de nourrir des soupçons et des hostilités réciproques. Ils devraient fréquemment tenir des dialogues et échanger des informations sur les politiques de sécurité et de défense respectives ainsi que sur les opérations de grande envergure qu'ils sont sur le point de lancer.

Les avantages mutuels supposent qu'un pays devrait respecter les intérêts d'un autre en matière de sécurité, tout en poursuivant les siens. De même, il devrait contribuer à créer des conditions susceptibles de renforcer la sécurité de l'autre, tout en renforçant sa propre sécurité, aux fins d'aboutir à une sécurité commune.

L'égalité veut dire que tous les pays, grands ou petits, puissants ou faibles, se respectent les uns les autres, se traitent d'égal à égal et s'abstiennent de s'immiscer dans les affaires intérieures d'autrui, en vue de promouvoir la démocratisation des relations internationales.

La coopération signifie que les pays doivent résoudre leurs différends par le biais de négociations pacifiques, engager une coopération vaste et étroite sur les problèmes communs en matière de sécurité et s'efforcer de prévenir les guerres et les conflits.

En résumé, notre nouveau concept de sécurité vise à accroître la confiance mutuelle à travers le dialogue et à renforcer la sécurité commune grâce à la coopération.

C'est dans l'esprit de ce nouveau concept de sécurité que la Chine s'efforce d'encourager des mécanismes pour un dialogue régional en matière de sécurité et de coopération, en participant activement à l'Organisation de coopération de Shanghai et au Forum régional de l'Association des nations de l'Asie du Sud-Est (ANASE), cherchant à créer un cadre de sécurité en Asie-Pacifique qui soit en faveur du dialogue et contre la confrontation.

La Chine est fortement attachée au processus de contrôle international des armements, de désarmement et de non-prolifération. Il n'y a pas si longtemps, le Gouvernement chinois a émis des Directives sur le contrôle des exportations des missiles et des articles et technologies qui y sont associés ainsi qu'une Liste de contrôle. Le Gouvernement chinois améliorera encore davantage le mécanisme de contrôle des exportations des produits biologiques et chimiques à double usage.

Nous en appelons à la communauté internationale pour qu'elle engage activement un dialogue et coopère dans l'esprit de ce nouveau concept en matière de sécurité, dans un effort conjoint visant à s'attaquer aux principaux problèmes de sécurité de l'heure.

Nous devrions poursuivre la coopération internationale dans le domaine de la lutte antiterroriste et enrayer une fois pour toutes la menace du terrorisme international.

La lutte contre le terrorisme doit être menée dans le respect du droit international et des normes régissant les relations internationales, permettant à l'ONU et au Conseil de sécurité de jouer un rôle prépondérant à cet égard. Il faudrait adopter une approche globale, en cherchant à éliminer les racines profondes du terrorisme. Des efforts devraient être déployés pour empêcher l'élargissement arbitraire du champ de la campagne antiterroriste, mais les terroristes avérés, y compris les forces terroristes du Turkestan oriental, entraînées, armées et financées par les Taliban et Al-Qaida, doivent être mis hors d'état de nuire.

Nous devons intensifier les processus de dialogue et de réconciliation et faciliter le règlement des points chauds régionaux.

La Chine appuie le peuple palestinien dans sa juste cause du rétablissement de ses droits légitimes nationaux et de la création de son propre État. Nous appuyons les résolutions pertinentes du Conseil de sécurité de même que le principe « terre contre paix ». Nous nous opposons à la violence qui prend pour cible des civils innocents, et nous rejetons le fait de réagir à la violence par la violence.

Nous estimons que le problème de l'Iraq doit être résolu par la voie politique. L'ONU est appelée à jouer un rôle important à cet égard. L'Iraq doit appliquer strictement et dans leur intégralité les résolutions pertinentes du Conseil de sécurité.

Nous espérons que l'Inde et le Pakistan reprendront rapidement le dialogue sur la base du respect mutuel et de l'égalité afin qu'ils résolvent par la voie pacifique tous leurs différends, y compris celui portant sur le Cachemire.

Nous continuerons d'oeuvrer de manière constructive pour une paix durable en Afghanistan et pour son redressement après la guerre. Nous appuyons le rôle important de l'ONU à cet égard.

Nous devrions renforcer les échanges et le dialogue entre les civilisations, de manière à prévenir les conflits et la confrontation. Les différences entre les diverses civilisations sont une caractéristique de base de l'humanité.

Nous avons toutes les raisons de traiter avec bienveillance les réalisations des différentes civilisations et de promouvoir les échanges entre elles sur la base du respect de la diversité. Chacun est encouragé à puiser dans la force de l'autre, dans l'objectif de parvenir à un développement commun.

La paix et le développement vont de pair. Nombre de problèmes auxquels nous sommes confrontés aujourd'hui sont liés au développement. En relevant ces défis, il est tout aussi important d'examiner le développement pour trouver des réponses. Au cours de l'année écoulée, l'ONU a tenu une série de réunions et de conférences importantes, en particulier le Sommet mondial pour le développement durable. Le moment est venu de concrétiser les projets élaborés et de traduire en actes les engagements pris.

Durant la même année, la coopération économique régionale a poursuivi son essor. Nous nous réjouissons surtout de la naissance de l'Union africaine, qui nous conforte dans la conviction que l'Afrique franchira de nouvelles étapes historiques sur la voie du développement. À l'heure actuelle, nous faisons face à des tâches de plus en plus urgentes. Les fortunes s'accumulent dans le monde et l'écart entre les riches et les pauvres se creuse davantage. Des bouleversements économiques et sociaux se produisent fréquemment. Les antagonismes s'exacerbent de jour en jour entre, d'une part, la croissance économique et, d'autre part, les ressources et l'environnement. L'ordre international existant et les règles en la matière s'avèrent impuissants à refléter, de façon équitable, les exigences des pays en développement.

Nous proposons donc ce qui suit : premièrement, il faut établir au niveau planétaire un partenariat tourné vers le développement. Les gouvernements de tous les pays, les organisations internationales, les entreprises transnationales et les groupes non gouvernementaux sont tous des acteurs au service du progrès de l'humanité. Il faut instaurer, entre le Nord et le Sud, entre les pays bénéficiaires et les organismes d'aide internationale, un partenariat basé sur l'égalité. À présent, la croissance économique mondiale se ralentit. Il est indispensable pour les pays développés d'aider

les pays en développement. Il convient de saisir l'importante occasion du nouveau cycle de négociations commerciales multilatérales pour établir ce partenariat d'un type nouveau.

Deuxièmement, il faut que la mondialisation de l'économie progresse de façon équilibrée et régulière. La nécessité s'impose donc à la communauté internationale de réformer les règles de l'économie mondiale pour mieux orienter et gérer l'évolution de la mondialisation. Il faut que tous les pays profitent de la mondialisation.

Troisièmement, il faut renforcer la capacité des pays en développement à se développer par leurs propres moyens. Les pays en développement doivent suivre le courant du développement économique dans le monde. La communauté internationale doit respecter le droit des pays en développement de choisir en toute liberté leur mode de développement et les aider dans les domaines du renforcement des capacités et de la compétitivité.

Quatrièmement, il faut résolument poursuivre sur la voie du développement durable. Nous devons promouvoir un développement économique en harmonie avec les populations, les ressources et l'environnement, apporter des solutions aux problèmes nationaux conjointement à ceux de l'environnement planétaire. Cinquièmement, il faut favoriser l'épanouissement du genre humain sous tous ses aspects. Les ressources humaines sont de première importance pour promouvoir l'essor des sciences et des technologies et réaliser le développement économique et social. Dans l'élaboration de leurs stratégies de développement, les pays doivent se conformer aux principes qui consistent à donner la primauté à l'homme et à servir les intérêts du peuple.

Le Parti communiste chinois tiendra prochainement son seizième Congrès national, ce sera le premier du nouveau siècle. Appelant à évoluer avec le temps et se tenant à l'avant-garde de notre époque, ce Congrès tracera les grandes lignes du nouveau programme de modernisation socialiste accélérée de la Chine. Notre idée maîtresse est de représenter toujours les exigences de développement des forces productives progressistes, les orientations de la culture d'avant-garde et les intérêts fondamentaux de l'écrasante majorité du peuple chinois. Nous avons pour mission historique de faire avancer la modernisation du pays, de réaliser la réunification de la patrie et de travailler au maintien de la paix mondiale ainsi qu'au développement commun.

Les deux premières décennies du nouveau siècle constituent une période cruciale pour la Chine en tant qu'occasion stratégique de développement. Nous devons accorder la première priorité au développement, mais également tirer parti de la conjoncture favorable pour consolider la réforme, élargir la politique d'ouverture sur l'extérieur, promouvoir le développement et maintenir la stabilité.

Nous continuerons à appliquer une politique étrangère indépendante et pacifique, à promouvoir activement, sur la base des cinq principes de la coexistence pacifique, nos relations d'amitié et de coopération avec les autres pays du monde, à renforcer le dialogue et la coopération entre les nations afin d'apporter une contribution constructive à l'instauration d'un nouvel ordre international, plus juste et plus rationnel.

Il n'y a qu'une Chine dans le monde. La partie continentale et Taiwan appartiennent à une seule et même Chine, dont la souveraineté et l'intégrité territoriale sont indivisibles. Le Gouvernement chinois est fidèle aux principes fondamentaux de la réunification pacifique et d' « un pays, deux systèmes » et à l'importante proposition en huit points avancée par le Président Jiang Zemin concernant l'amélioration, à l'étape actuelle, des relations entre les deux parties, de part et d'autre du Détroit de Taiwan, et la promotion du processus de réunification pacifique du pays. Nous sommes résolument opposés à tout acte tendant à « l'indépendance de Taiwan ». Jamais nous ne permettrons à personne de séparer Taiwan de la Chine, de quelque façon que ce soit. Tous les agissements visant à « l'indépendance de Taiwan » sont voués à l'échec. L'oeuvre grandiose de la réunification de la Chine pourra certainement être réalisée.

Le Président (*parle en anglais*) : Je donne maintenant la parole au Ministre des affaires étrangères et du commerce de la République de Corée, S. E. M. Choi Sung-hong.

M. Choi Sung-hong (République de Corée) (*parle en anglais*) : Les événements tragiques du 11 septembre 2001 ont fait prendre conscience à la communauté internationale de la gravité d'une menace nouvelle à la paix et à la sécurité mondiales. La flamme éternelle allumée lors de la cérémonie commémorative à Battery Park est à l'image de l'élan

de compassion universelle. Le monde s'est de nouveau uni et a tendu la main à ceux qui ont perdu des êtres chers ce jour fatal.

La communauté mondiale a répondu rapidement et de façon décisive au fléau du terrorisme. Au cours de l'année écoulée, la coopération internationale a été renforcée dans notre campagne implacable contre le terrorisme. Le Conseil de sécurité, en particulier, a joué un rôle digne d'éloges dans ce processus grâce à son Comité contre le terrorisme. La République de Corée a été un membre actif de la coalition internationale contre le terrorisme. Nous travaillons actuellement avec d'autres pays pour contribuer à la reconstruction de l'Afghanistan.

Tout en menant notre lutte résolue contre le terrorisme, nous devrions donc rappeler que les privations, l'absence d'une bonne gouvernance et la marginalisation face au processus de mondialisation peuvent constituer le vivier des fanatiques qui vont jusqu'à sacrifier leur propre vie pour nuire à autrui. La communauté internationale devrait donc adopter une démarche globale, sans jamais oublier que le terrorisme ne saurait être justifié par aucune cause ni en aucune circonstance.

Les événements du 11 septembre ont également rappelé au monde les terribles dangers encourus si des armes de destruction massive tombaient entre de mauvaises mains. De plus, les réalités internationales actuelles soulignent le besoin urgent de réaliser des progrès dans les domaines du désarmement et de la non-prolifération des armes de destruction massive.

Il est essentiel que nous parvenions à l'universalité des régimes de non-prolifération, y compris le Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires (TNP), la Convention sur les armes chimiques et la Convention sur les armes biologiques, tout en veillant au respect de ces régimes par tous les États parties. Nous espérons également parvenir à une interdiction totale des essais nucléaires et de la production des matières fissiles grâce à l'entrée en vigueur, à bref délai, du Traité d'interdiction complète des essais nucléaires et à la conclusion rapide du traité sur l'arrêt de la production de matières fissiles. À cet égard, je voudrais rappeler le plein attachement de la République de Corée au renforcement de la collaboration multilatérale pour promouvoir la cause du désarmement et de la non-prolifération.

Depuis sa création, l'ONU a joué un rôle clef pour assurer la paix et la stabilité dans les régions les plus troublées du monde. Sans conteste, les activités de l'ONU en matière de prévention des conflits, de rétablissement, de maintien et de consolidation de la paix se sont élargies ces dernières années.

Le Timor-Leste est le dernier succès en date pour lequel l'ONU mérite des félicitations. En tant qu'État Membre engagé dans la coalition des volontaires, la République de Corée a joué un rôle actif dans les efforts de l'ONU au Timor-Leste oriental et dans d'autres régions du monde. De plus, notre contribution financière globale aux opérations de maintien de la paix de l'ONU a pratiquement décuplé au cours des trois dernières années. La République de Corée a l'intention de renforcer sa participation dans ces activités cruciales de l'ONU.

La péninsule coréenne est toujours une des régions les plus instables du monde. Néanmoins, le Président Kim Dae-jung poursuit sans relâche une politique de main tendue, qui donne un visage nouveau aux relations intercoréennes. La politique de main tendue est, par essence, une stratégie pour la paix par le biais du rapprochement, en vue de résoudre les nombreux problèmes inhérents aux relations intercoréennes, sur la voie d'une réunification finale. Cette politique permet de promouvoir la réconciliation intercoréenne, ainsi que la coopération et les échanges, de réduire la tension et d'établir une paix durable sur la péninsule.

Le point culminant de la politique de la main tendue a été la convocation du sommet historique entre la Corée du Sud et la Corée du Nord, en juin 2000. Le sommet a mis en marche un processus de paix intercoréen. Malgré des hauts et des bas sur cette voie, le processus de paix a enfin été remis sur les rails, et il progresse à nouveau. Les réunions intercoréennes, à divers niveaux, ont repris, tout comme les échanges dans tous les domaines. En fait, aujourd'hui même, au Mont Kumgang, a lieu le cinquième cycle de réunions de membres de familles séparées. La semaine prochaine, la Corée du Sud et la Corée du Nord tiendront des cérémonies cruciales, attendues de longue de date, pour marquer le début des travaux de construction pour la reconnection des voies ferrées et des routes qui sont restées coupées pendant plus de 50 ans. Dans la mesure où ces projets impliquent, littéralement, un passage à travers des frontières fortifiées et qu'ils requièrent un certain degré de

coopération intermilitaire, ils auront des retombées pratiques très importantes et revêtiront une grande signification symbolique. Alors que nous contemplons la perspective de l'achèvement des travaux du chemin de fer transcoréen, cela ne manquera pas d'avoir des implications interrégionales de grande ampleur pour l'accomplissement de la vision de la route du fer et de la soie, une voie ferrée reliant l'Asie et l'Europe.

Le rapport sur l'état d'avancement des travaux démontre à ce jour que la politique de main tendue fonctionne. Le peuple coréen, des deux côtés de la péninsule, jouit d'une paix plus solide que jamais auparavant, et le risque de guerre est le plus faible jamais atteint depuis la fin de la guerre de Corée, en 1950. Toutefois, le moment de se réjouir n'est pas encore venu, car il reste un long chemin à faire pour que le processus de paix soit irréversible et véritablement durable.

Un des défis qui se posent au processus de paix a trait à la prolifération des armes de destruction massive. Nous continuons de penser que l'Accord-cadre de Genève de 1994 renferme la meilleure chance de se libérer des préoccupations liées à la prolifération nucléaire sur la péninsule coréenne. Toutefois, l'Accord-cadre se trouve, en ce moment, à un tournant critique. Alors que progresse le projet de construction du réacteur à eau légère, il est maintenant essentiel d'établir sans plus attendre une pleine coopération avec l'Agence internationale de l'énergie atomique pour satisfaire aux exigences en matière de garanties découlant de l'Accord-cadre.

La voie vers la paix mondiale passe par un développement économique et social plus équitable. À cet égard, nous attachons une grande importance à l'Agenda pour le développement et, en particulier, à la mise en oeuvre de la Déclaration du Millénaire des Nations Unies. La Conférence internationale sur le financement du développement, qui s'est tenue à Monterrey en mars de cette année, a été un succès pour ce qui est de renforcer la prise de conscience commune de la responsabilité principale qui incombe aux pays en développement eux-mêmes, et pour souligner la nécessité d'une aide plus substantielle des pays développés. La Déclaration politique et le Plan d'action adoptés au récent Sommet mondial pour le développement durable sont également d'une très grande importance, car ils ont énoncé un plan d'action limité dans le temps concernant les efforts de l'humanité pour préserver la planète pour la postérité. Les avancées sans précédent en matière de technologies de l'information et de la communication élargissent encore davantage le fossé entre les précurseurs et ceux qui restent à la traîne. Nous espérons que l'ONU et les autres organisations internationales concernées se montreront plus proactives pour combler le fossé numérique qui sépare les pays développés des pays en développement.

Le siècle dernier a connu le progrès constant et le triomphe de la démocratie et des droits de l'homme en tant que valeurs universelles, partout dans le monde. Comme il a été dit avec grande éloquence, la liberté, lorsqu'elle commence à prendre racine, est une plante qui croît vraiment très rapidement. La situation en matière de droits de l'homme dans un pays a cessé d'être une affaire purement intérieure. La question des droits de l'homme est devenue une préoccupation pour la communauté internationale. À la dernière session de l'Assemblée générale, on a consacré une attention particulière aux droits fondamentaux de groupes vulnérables tels que les enfants et les personnes âgées. Nous espérons sincèrement que les promesses faites à la deuxième Assemblée mondiale sur le vieillissement, ainsi qu'à la session extraordinaire consacrée aux enfants, seront traduites dans des actions concrètes.

La République de Corée est fermement attachée à la coopération internationale pour la promotion de la démocratie et des droits de l'homme. Nous avons l'intention d'accueillir la deuxième Conférence ministérielle de la communauté des démocraties, à Séoul, en novembre prochain. Nous travaillons avec d'autres pays du groupe des pays organisateurs pour faire en sorte qu'il s'agisse là d'une occasion historique pour la protection, la consolidation, et le progrès de la démocratie dans le monde entier. Nous nous félicitons également de l'engagement renouvelé de la communauté internationale à combattre les problèmes grandissants de l'horrible criminalité transnationale tels que la traite de personnes.

Depuis un demi-siècle, l'ONU a fourni une contribution remarquable à des causes très importantes pour l'humanité. Toutefois, l'Organisation mondiale ne peut pas répondre à toutes les espérances. Compte tenu des ressources limitées dont elle dispose, l'ONU devrait se concentrer sur les domaines dans lesquels elle peut exceller, faisant le meilleur usage possible de son large mandat et de l'universalité de sa composition. À cet égard, la République de Corée soutient fermement les réformes que poursuit actuellement le

Secrétaire général, M. Kofi Annan, en vue de parvenir à une ONU plus efficace et plus utile.

Enfin, je voudrais dire que l'ONU incarne le mondialisme et elle est l'exemple même de la coopération multilatérale. À ce titre, la communauté internationale se tourne vers l'Organisation des Nations Unies afin de solliciter son avis et des mesures efficaces dans toute la gamme des secteurs qui relèvent de son mandat.

La République de Corée réaffirme sa ferme détermination à s'employer de concert avec les autres États Membres à faire que l'Organisation des Nations Unies devienne plus pertinente et plus efficace, et donc mieux à même de relever les défis à venir – des défis mondiaux.

Le Président (*parle en anglais*) : Je donne maintenant la parole à S. E. M. Igor Ivanov, Ministre des affaires étrangères de la Fédération de Russie.

M. Ivanov (Fédération de Russie) (*parle en russe*) : Une année s'est écoulée depuis les événements tragiques du 11 septembre 2001 aux États-Unis d'Amérique qui ont ébranlé le monde et ont montré l'ampleur et la brutalité de la menace globale que représente le terrorisme international. Au cours de l'année écoulée, le monde a commencé à prendre réellement conscience des défis auxquels l'humanité était confrontée en ce début du XXIe siècle. Il s'agit d'une année où la communauté internationale s'est unie et a commencé à prendre des mesures résolues.

Tout en rendant hommage à la mémoire de toutes les victimes du terrorisme, qui a laissé un sillage sanglant dans le monde entier, nous devons dresser un premier bilan de notre campagne antiterroriste commune et, surtout, préciser nos objectifs afin de consolider les bases de la sécurité et de la stabilité internationales.

Il est manifeste aujourd'hui que le résultat le plus important aura été d'unifier les États afin de parvenir à des objectifs communs – un fait sans précédent depuis la Seconde Guerre mondiale. Une vaste coalition antiterroriste internationale a été créée et fonctionne activement; elle a déjà prouvé son efficacité en Afghanistan, un pays que les terroristes internationaux ayant des attaches diverses avaient transformé en leur propre fief. Notre objectif commun n'est pas seulement de conserver l'expérience acquise en matière d'interaction dans le cadre de la coalition – en évitant des actes unilatéraux qui pourraient la compromettre – mais aussi faire de l'alliance antiterroriste un mécanisme d'appui d'un système de sécurité et de coopération efficace pour le nouveau millénaire.

L'élément central de ce mécanisme devrait être, à n'en point douter, l'Organisation des Nations Unies. C'est précisément l'ONU qui est appelée à garantir que les efforts entrepris par la communauté internationale pour lutter contre les nouvelles menaces et les nouveaux défis reposent sur une base solide du droit international.

Nous devrions reconnaître – et à cet égard, l'année écoulée a été très instructive – qu'une tâche difficile et ardue nous attend. Il ne sera possible de dresser des barrières insurmontables aux fanatiques et aux extrémistes qui répandent la mort et la désolation qu'à la condition que nous parvenions à un accord général sur les questions essentielles concernant l'ordre mondial. À cet égard, le rôle de l'ONU est bien irremplaçable.

Le fait que le processus de mise en oeuvre de la résolution antiterroriste fondamentale – la résolution 1373 (2001) du Conseil de sécurité – soit en cours est en soi d'une importance cruciale. Cette résolution a un caractère exécutoire pour tous les États, et nous devrions chercher à parvenir à son application inconditionnelle par tous les États.

Une tâche prioritaire dans la guerre contre le terrorisme consiste à renforcer le cadre juridique international. Il convient avant tout de garantir le caractère réellement universel des conventions internationales relatives au terrorisme international en vigueur.

Ayant ratifié la Convention internationale pour la répression du financement du terrorisme de 1999, la Russie est en train de parachever le processus d'adhésion à ces instruments internationaux. En même temps, nous sommes gravement préoccupés par l'absence de progrès réels dans la négociation d'une convention générale relative au terrorisme international et d'une convention internationale pour la répression des actes de terrorisme nucléaire.

Les différences bien connues dans la manière dont les États abordent les dispositions de ces documents sont certainement tout à fait conciliables. Elles ne devraient pas reléguer au second plan l'objectif qui est pressant pour nous tous, consistant à

établir une base juridique pour lutter contre le terrorisme dans toutes ses manifestations – une base qui serait adaptée aux réalités du monde d'aujourd'hui. La Russie continue de faire des efforts résolus pour atteindre cet objectif.

Tous les États ont l'obligation de défendre les droits et les libertés de leurs ressortissants, le plus important étant le droit à la vie. Mais c'est précisément la vie de l'homme de la rue que les terroristes menacent, et tous les ans de nouveaux noms viennent s'ajouter à la liste des victimes. La communauté internationale ne peut plus le tolérer. Nous sommes tenus de garantir à nos ressortissants le droit à une protection fiable contre le terrorisme.

Cet objectif ne peut être atteint que si tous les États conviennent d'un ensemble de mesures spécifiques, prises sous les auspices des Nations Unies. Il est indispensable aujourd'hui d'élaborer un code efficace de protection des droits de l'homme contre le terrorisme. Certaines de ces mesures ont déjà été débattues par la communauté internationale, y compris dans cette instance. D'autres mesures demandent à être examinées dans un contexte plus large. Mais l'essentiel consiste, néanmoins, à convenir d'un système de valeurs et de mesures partagées par tous les États.

Les résultats de la guerre contre le terrorisme ne deviendront concrets que si nous agissons de concert à tous les niveaux – mondial, régional et national. Une preuve évidente en est que les mécanismes de coopération antiterroriste destinés à prévenir la propagation du terrorisme en Asie centrale, notamment ceux existants dans le cadre de la Communauté d'États indépendants et de l'Organisation de Shanghai pour la coopération, sont en train de gagner du terrain. Il existe un grand potentiel dans le nouveau partenariat entre la Russie et les pays de l'Organisation du Traité de l'Atlantique Nord.

Le domaine de l'antiterrorisme est une partie intégrante de notre dialogue et de notre coopération continues avec les pays influents du monde, notamment les États-Unis, la Chine, l'Inde et les États membres de l'Union européenne. Nous sommes certains que la réalisation d'une telle interaction à plusieurs niveaux contribuera à assurer un climat de confiance, de sécurité et de coopération dans toutes les parties du monde.

La stabilité et la crédibilité du nouveau système international du XXIe siècle dépendra directement du maintien et du renforcement de la stabilité stratégique. Cet objectif fondamental a été favorisé par la signature, par les Présidents de la Russie et des États-Unis, lors de leur rencontre de mai à Moscou, du Traité sur les réductions des armements stratégiques offensifs, qui a représenté une importante contribution des grandes puissances nucléaires au désarmement nucléaire.

Il est aussi très important d'assurer la non-prolifération des armes de destruction massive. Le risque de voir des armes nucléaires, chimiques et biologiques ou leurs composantes tomber entre les mains irresponsables de terroristes accroît le potentiel destructeur du terrorisme international. Il faut donc intensifier les efforts destinés à consolider les régimes de non-prolifération des armes de destruction massive et de leurs vecteurs.

En agissant de manière commune et responsable, nous avons déjà beaucoup accompli. Lorsque nous parlons de créer de nouveaux régimes pour la non-prolifération des armes de destruction massive et le contrôle des armes, nous ne voulons aucunement dire que nous renonçons aux régimes et aux accords en vigueur. Ils représentent notre mécanisme de protection commun – un mécanisme qui est très sûr et qui a résisté à l'épreuve du temps. La suppression injustifiée des éléments clés du cadre juridique international de la non-prolifération risque d'aggraver la situation militaire et stratégique internationale et d'affaiblir la sécurité mondiale.

En outre, nous devrions « universaliser » les accords les plus importants en matière de non-prolifération des armes nucléaires et d'interdiction complète des essais nucléaires. S'agissant des missiles, il faut établir un processus de négociation durable visant à conclure un arrangement international portant sur un régime mondial de non-prolifération de la technologie des missiles et des missiles eux-mêmes.

Une partie intégrante du processus de non-prolifération est d'empêcher le déploiement de ces armes dans l'espace extra-atmosphérique. Avec un certain nombre de nos partenaires, nous proposons que soit élaboré un accord global dont le but serait de préserver l'espace en tant que zone exempte de tous types d'armes. Nous sommes convaincus que cette proposition répond aux intérêts de tous les États, et nous comptons qu'elle recevra un large soutien.

Depuis sa création, l'ONU se consacre au règlement des conflits régionaux. Ces problèmes que

l'on dit locaux sont devenus depuis longtemps l'une des menaces les plus graves à la stabilité internationale. Leurs partenaires habituels sont le terrorisme, l'extrémisme politique et la dégradation économique et sociale. Certes, la responsabilité première de tout règlement incombe aux parties elles-mêmes, mais des mécanismes multilatéraux ont prouvé plus d'une fois leur efficacité dans le rétablissement de la paix et de la concorde. Parmi nos réalisations communes, nous notons que des progrès tangibles ont été réalisés grâce à la participation visible de l'ONU dans la reconstruction de l'Afghanistan après les Taliban. Nous pouvons ajouter à cela l'adoption par le Conseil de sécurité de l'ONU de grandes mesures pratiques pour appuyer un règlement global au Moyen-Orient et pour résoudre les crises que connaissent nombre de pays d'Afrique.

Et pourtant, nous sommes encore loin d'une diminution radicale du nombre et de l'intensité des conflits armés. Nous avons devant nous une tâche ardue exigeant d'importantes ressources humaines, matérielles et financières. Mais l'essentiel ici, c'est la présence d'une ferme volonté politique de mettre en pratique les dispositions de la Charte des Nations Unies concernant le règlement pacifique des différends.

L'expérience nous enseigne que quelle que puisse être la complexité des crises et des conflits internationaux, quels que puissent être les défis et les menaces qui les accompagnent, il est possible de leur trouver une solution grâce à l'aide des instruments de l'ONU et sur la base du droit international. Ceci s'applique pleinement à la situation concernant l'Iraq, qui exige depuis longtemps un règlement politique strictement conforme aux résolutions du Conseil de sécurité.

La communauté internationale tout entière profite d'un accroissement continu du rôle directif de notre Organisation dans l'établissement de la paix. Nous ne devons pas relâcher notre attention en la matière.

De tout temps et dans le monde entier, le terrorisme et l'extrémisme ont tenté de se justifier en invoquant la persistance de l'instabilité et la pauvreté économiques et sociales. Tout en reconnaissant l'existence de ces graves problèmes, nous devons de la manière la plus ferme déclarer que rien ne peut ni ne pourra justifier le terrorisme. En même temps, la création d'une structure financière et économique mondiale juste et viable contribuerait assurément à lutter contre beaucoup de défis dangereux que connaît l'humanité. Récemment, les grandes conférences internationales – la Conférence internationale sur le financement du développement à Monterrey, le Sommet mondial de l'alimentation de Rome, le Sommet mondial pour le développement durable de Johannesburg – ont adopté des décisions visant à extirper les causes des disparités qui menacent le plus le monde. Il s'agit maintenant de mettre en oeuvre les accords que nous avons conclus.

Des tâches non moins importantes nous attendent pour ce qui est de la protection de l'environnement. Les catastrophes naturelles qui ont frappé cet été de nombreuses régions de notre planète ont montré une fois de plus que la solution des questions écologiques ne saurait être reportée sinon nous risquons de mettre en danger la survie même des générations à venir. Dans ce domaine, l'avenir appartient à des mesures multilatérales excluant l'égoïsme des États individuels.

L'initiative du Président russe, M. Vladimir V. Poutine, proposant de tenir une Conférence mondiale sur les changements climatiques en automne 2003 à Moscou a pour objectif de coordonner nos efforts en la matière.

Il y a un an, à la tribune de l'Assemblée générale des Nations Unies, la Fédération de Russie demandait à la communauté internationale de créer un système mondial de lutte contre les menaces et les défis actuels, un système qui viserait à aborder les vraies questions en matière de sécurité, et à répondre aux intérêts essentiels de tous les États. Ce système assurerait une stabilité internationale à long terme et un développement durable.

Pour être efficace, ce système exige que soit créé un centre de coordination agréé capable de rallier la communauté internationale. Et ce centre, nous l'avons. Il s'agit de l'ONU avec sa légitimité, son universalité et son expérience uniques. Notre tâche commune consiste à nous unir autour de l'ONU pour lui donner les ressources et le potentiel nécessaires et pour mettre en valeur autant que possible ses réserves internes.

Aujourd'hui, nous pouvons constater avec satisfaction que le système mondial est déjà en évolution et le début de ce processus est en grande partie une réussite. Nous proposons de donner une impulsion nouvelle à ce processus et que cette session de l'Assemblée générale adopte une résolution visant à

encourager la création sans plus tarder d'un système mondial de lutte contre les menaces et les défis actuels. Ce faisant, nous encouragerons tous les États à en élaborer de concert son cadre d'ensemble et ses paramètres. Ceci est d'autant plus pertinent que certains de ses paramètres sont déjà visibles.

Il est bien évident que ce système doit être :

– Mondial car les défis modernes de la mondialisation posent une menace universelle et ils doivent être relevés au niveau mondial;

– De portée globale, car toute menace moderne comporte un potentiel de destruction immense et sans exception aucune, tous ces problèmes devraient être abordés par le système;

– Holistique dans sa démarche, car très souvent, les menaces et les défis nouveaux sont directement liés;

– Universel dans sa composition.

Enfin, ce système devrait devenir un reflet de l'état de droit international, car sa force repose sur les principes et les règles du droit international, notamment de la Charte des Nations Unies.

Nous avons de graves responsabilités à l'égard des générations futures, et le modèle de l'ordre mondial que nous établirons va influer sur la vie de notre planète pendant des décennies. Quant à la Russie, elle a fait son choix, un choix en faveur d'un ordre mondial démocratique à pôles multiples, qui garantirait un développement durable et une sécurité égale pour tous les États; un ordre mondial fondé sur les très larges structures des institutions multilatérales intégrées dans le cadre de l'ONU.

Nous espérons que les décisions de la présente session de l'Assemblée générale constitueront une étape importante de ce processus.

Le Président (*parle en anglais*) : Je donne maintenant la parole à S. E. M. Jorge Castañeda Gutman, Ministre des affaires étrangères du Mexique.

M. Castañeda (Mexique) (*parle en espagnol*) : Le Mexique souhaite la bienvenue aux deux nouveaux États Membres. Leur présence renforce la mission universelle de l'ONU. Nous félicitons la République démocratique de Timor-Leste, nouvelle manifestation du droit à l'autodétermination et de la lutte infatigable de son peuple pour l'indépendance. Nous félicitons également le peuple de la Confédération suisse d'avoir pris la décision souveraine de devenir un Membre à part entière de l'Organisation.

La communauté internationale traverse un moment crucial. Un an après la terrible attaque perpétrée contre les États-Unis dans laquelle ont péri des hommes et des femmes de plus de 80 pays, nous nous devons de décider ensemble de la direction que devra prendre le système international dans les années à venir.

Le Mexique est conscient de l'ampleur des défis auxquels se heurte aujourd'hui notre Organisation, tels que l'urgence de redonner à la mondialisation un visage humain, de lutter contre la pauvreté qui divise le monde, de rendre possible un développement respectueux de l'environnement, de trouver des formules pour régler les nombreux conflits et guerres qui touchent aujourd'hui des millions de personnes, de combattre avec efficacité le terrorisme international et de garantir le respect des droits et des libertés fondamentales de tout être humain.

Aujourd'hui plus que jamais apparaît la nécessité de relever ces défis de manière responsable et visionnaire. C'est dans ces moments que l'indignation ou les inévitables difficultés qui accompagnent la recherche d'un consensus peuvent obscurcir le jugement et donner lieu à des pressions qui conduisent à agir de façon précipitée ou unilatérale. Le Mexique est convaincu que dans la conjoncture actuelle, l'unique voie d'action légitime doit être fondée sur une démarche multilatérale privilégiant l'accord et l'action collective, dans l'intérêt de la communauté internationale dans son ensemble et de chacun de nos pays. C'est pourquoi le Mexique renouvelle son attachement au système de sécurité international qui confie au Conseil de sécurité la responsabilité du maintien de la paix internationale. Dans l'exercice de son mandat, l'action du Conseil doit s'étayer sur les principes consacrés dans la Charte des Nations Unies, tels que le règlement pacifique des différends, aspiration fondamentale de la communauté des nations depuis le milieu du siècle passé et l'un des idéaux les plus chers de mon pays.

Le Mexique soutient que le Conseil de sécurité est l'instance privilégiée pour adopter des mesures permettant de trouver une solution durable à la question iraquienne. C'est pourquoi nous apprécions la déclaration faite hier par le Président George Bush, qui

reconnaît l'importance qu'auront dans les jours et semaines à venir le débat et la décision collective sur la voie à suivre par rapport à l'Iraq. Néanmoins, force est de reconnaître que les possibilités d'action qui s'ouvrent à nous renferment également des défis complexes pour les membres du Conseil de sécurité comme pour la communauté internationale dans son ensemble.

Nous condamnons sans équivoque, comme la majorité des États, le non-respect continu par l'Iraq des résolutions du Conseil de sécurité pour ce qui est du désarmement et de l'abandon des armes de destruction massive, et nous insistons de nouveau sur l'importance de l'application immédiate et inconditionnelle par ce pays des résolutions du Conseil portant sur le retour des inspecteurs de l'ONU. Cependant, force nous est de reconnaître qu'il est déjà arrivé, dans d'autres circonstances, d'autres périodes et sous d'autres latitudes, que des résolutions de l'ONU ne soient pas non plus appliquées.

Aujourd'hui, il nous paraît indispensable que le Conseil dispose du temps et de l'appui nécessaires pour obtenir ce retour. C'est pourquoi nous appuyons la récente proposition du Président Jacques Chirac de fixer un délai pour la réalisation de cet objectif. De même, en tant que membre responsable et engagé du Conseil de sécurité, le Mexique considère que toute décision découlant de la non-application éventuelle par l'Iraq des résolutions en la matière devrait être prise sur la base de deux conditions indispensables. Premièrement, une évaluation plus claire de la véritable capacité d'armement iraquienne, tant sur le plan technologique que sur celui des vecteurs, ainsi que des intentions d'utilisation manifestées ou de la capacité des groupes terroristes d'y accéder, cette évaluation pouvant être fondée tant sur les rapports des mécanismes d'inspection de l'ONU que sur les informations complémentaires éventuellement présentées par différents pays. Deuxièmement, l'accord des pays membres du Conseil, ainsi que des autres pays directement concernés, sur les mesures à prendre une fois ces faits confirmés ou au cas où l'Iraq refuserait le retour des inspecteurs sur son territoire.

Le Mexique estime qu'une action militaire unilatérale et sans consultation préalable du Conseil saperait les fondements de la nouvelle architecture de sécurité internationale et pourrait nuire aux consensus obtenus en faveur de la lutte contre le terrorisme international suite aux attentats perpétrés il y a un an contre les États-Unis.

Le Mexique vient à cette Assemblée avec la détermination d'assumer un rôle actif dans la construction d'un nouvel ordre mondial. Cette volonté de dialogue avec les autres peuples est le reflet du changement démocratique intervenu dans mon pays, lequel a redonné au Mexique une nouvelle foi dans sa capacité d'apporter sa contribution à la réalisation des objectifs de la communauté internationale. Cette volonté de jouer un rôle plus actif dans le monde nous a amenés à intégrer au sein de nos intérêts nationaux des sujets et des ambitions de dimension et de portée mondiales. La promotion du développement économique mondial, la protection et la défense des droits de l'homme, le renforcement de la démocratie et le développement durable sont des exemples de cet engagement qui transcende frontières et souverainetés. Les efforts que nous entreprenons pour réaliser les idéaux de la communauté internationale nous permettront également d'insuffler une nouvelle vigueur aux valeurs nationales.

Ce redoublement d'activité du Mexique sur la scène internationale s'est décliné au cours des mois écoulés en un ensemble de mesures à marquer d'une pierre blanche dans l'histoire de nos liens avec l'extérieur. L'un des projets les plus ambitieux sur le plan stratégique que nous ayons mis en route est le Plan Puebla-Panama, dont l'objectif est de coordonner les efforts des secteurs public, social et privé du Mexique avec ceux des pays d'Amérique centrale pour l'exécution de projets communs de développement et d'investissement.

Avec la même détermination, nous encourageons un sentiment de communauté en Amérique du Nord, afin d'articuler les valeurs que nous partageons autour d'une seule vision de développement régional cohérente, élargie et à long terme. Dans ce cadre, nous considérons que la négociation progressive d'un accord sur les migrations qui permettrait de donner un ordre juridique à la circulation de la main-d'oeuvre dans la région est une priorité urgente. Du point de vue du Mexique, il faut voir dans les mouvements internationaux de travailleurs une occasion de redresser le processus de mondialisation et de combler le fossé qui sépare les pays développés des autres sociétés.

Mon pays a également entrepris une politique intense de promotion culturelle à l'extérieur. Le

Mexique cherche ainsi à projeter vers le monde la richesse, la diversité et la vitalité de sa culture, afin de jeter des ponts vers d'autres nations et d'autres régions. Le renforcement de la coopération et des liens culturels entre nos pays doit être une tâche prioritaire pour nous tous. C'est pourquoi nous nous félicitons du retour des États-Unis au sein de l'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture.

L'activisme international que le Mexique a déployé depuis presque deux ans s'est traduit visiblement pas une activité plus intense au sein des instances multilatérales. Dans la réalisation de ces tâches nous avons pu faire fond, dans bien des cas, sur les acquis des gouvernements précédents, mais il est indubitable qu'une nouvelle orientation et de nouvelles ambitions ont été données au rôle que joue l'activisme multilatéral dans la stratégie internationale suivie par le Mexique.

Notre tâche la plus importante sur le plan multilatéral se fait au sein même de cette Organisation. Le Gouvernement mexicain se félicite d'avoir obtenu l'appui de la communauté des nations pour entrer au Conseil de sécurité de l'ONU comme membre non permanent. Nous participons activement, au sein de cette instance et d'autres, à la construction de la nouvelle architecture internationale qui devra régir les relations entre les pays au cours des prochaines décennies.

La participation du Mexique au Forum de coopération économique Asie-Pacifique, auquel il appartient depuis 1993, est également un exemple éloquent de cet activisme international. En octobre, notre pays accueillera la dixième réunion des dirigeants de ce mécanisme, où nous pourrons continuer de promouvoir des initiatives permettant d'améliorer la prospérité des pays de la région de l'Asie et du Pacifique.

Le Mexique est également un artisan vigoureux de la relance des négociations économiques internationales. La Conférence internationale sur le financement du développement tenue en mars dernier à Monterrey a promu une alliance large et inclusive entre États et organismes internationaux, qui permettrait un meilleur niveau de financement du développement avec un équilibre clair entre responsabilités nationales et coopération internationale. Le Consensus de Monterrey est désormais la base à partir de laquelle il faut relancer la mondialisation vers des objectifs de croissance et de lutte contre la pauvreté, et il constitue l'instrument approprié pour asseoir les priorités du développement.

Du point de vue du Mexique, la Conférence de Monterrey fait partie de tout un ensemble de sommets internationaux consacrés à la promotion du programme de développement mondial. Ce processus a été engagé l'année dernière à Doha, avec la quatrième Réunion ministérielle de l'Organisation mondiale du commerce (OMC); il s'est renforcé avec l'intégration de la dimension écologique du développement durable, à Johannesburg, et il se poursuivra avec la tenue de la cinquième Réunion ministérielle de l'OMC à Cancún, au Mexique, l'année prochaine. Le lien étroit existant entre les diverses questions liées au développement était également très clair lors du récent Sommet de Johannesburg, où les positions exposées au nom du Mexique par le Président Vicente Fox ont été largement appuyées et reconnues.

Conscient des nouvelles menaces posées à la sécurité internationale, le Gouvernement mexicain a également appelé à la mise à jour des arrangements sécuritaires du continent américain. Nous avons proposé qu'une conférence extraordinaire sur la sécurité soit convoquée au troisième Sommet des Amériques au Mexique, prévu en mai 2003.

En dépit de l'importance de toutes ces mesures, la promotion des droits de l'homme et de la démocratie atteste du nouveau rôle du Mexique dans les forums internationaux. Mon pays a exprimé sa conviction que les droits de l'homme sont des valeurs absolues et universelles qui, en tant que telles, constituent des devoirs partagés par tous les gouvernements et tous les peuples, indépendamment des frontières et des souverainetés. Nous avons toujours défendu ces convictions. C'est pourquoi, en dépit des réactions mitigées que cela a généré au Mexique, étant donné l'amitié de longue date de la société mexicaine pour certaines nations qui nous sont proches, nous avons estimé qu'il était nécessaire d'exprimer notre préoccupation face à la situation des droits de l'homme dans ces pays. Parmi les actions de haute portée que nous avons réalisées pour prouver notre attachement aux droits de l'homme, il y a notamment l'harmonisation de la législation mexicaine avec les instruments internationaux qui protègent ces droits. Nous avons aussi mis l'accent sur la protection des droits des groupes vulnérables, tels que les femmes, les enfants, les peuples autochtones et les handicapés.

Dans le même temps, nous avons abandonné l'attitude défensive qui empêchait le dialogue avec d'autres nations et organismes multilatéraux qui se consacrent à la protection des droits de l'homme. Sur l'invitation du Gouvernement mexicain, de nombreux représentants des organismes internationaux des droits de l'homme ont visité notre pays. Le Gouvernement mexicain a, dans le même esprit d'ouverture, signé un accord-cadre avec le Haut Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme.

Dans le cadre des efforts déployés par le Gouvernement mexicain pour renforcer l'état de droit, le Sénat mexicain est actuellement en train d'examiner une initiative de réforme constitutionnelle qui permettra la ratification du Statut de Rome en vertu duquel on a créé la Cour pénale internationale. Cet amendement prévoit la reconnaissance de la compétence des tribunaux internationaux établis par les traités dont le Mexique est partie ainsi que le respect de leurs résolutions et décisions. Cela représente une mesure importante en vue d'incorporer et de garantir l'efficacité des normes du droit international sur le plan interne. Le Mexique se réjouit de l'entrée en vigueur de la Cour pénale internationale, laquelle reflète la volonté de la communauté des nations de créer un système international fondé sur des règles universelles.

Nous estimons cependant que le fait que certains aient signé des accords en vue d'empêcher qu'une certaine catégorie de personnes soient traduites en justice devant la Cour pénale internationale représente un recul important sur le plan du droit international. Cela affecte la portée universelle des dispositions du Statut de Rome, dénature l'esprit qui a présidé à son instauration et affaiblit les efforts de la communauté des États pour mettre un terme à l'impunité des auteurs de crimes extrêmement graves. Nous lançons un appel aux membres de la communauté internationale pour qu'ils contribuent à renforcer l'autorité de la Cour pénale internationale dont la création a demandé tellement d'efforts et de temps.

La défense des droits de l'homme implique la promotion des libertés démocratiques. Il est de plus en plus admis aujourd'hui que la démocratie représentative, avec son échafaudage institutionnel de partis, de groupes et d'organisations de la société civile, ainsi qu'un cadre juridique qui garantisse les libertés d'association et d'expression des citoyens, constitue la meilleure manière de concilier l'exercice légitime de l'autorité avec le respect des libertés essentielles de l'être humain. La participation active du Mexique à l'élaboration de la Charte démocratique interaméricaine, signée par les nations du continent en septembre 2001, atteste également de l'attachement de mon pays aux principes démocratiques. Dans le même temps, nous faisons triompher les valeurs démocratiques dans d'autres régions comme le prouvent nos travaux au sein de la Communauté des démocraties, laquelle tiendra sa deuxième conférence en novembre.

L'adhésion de la société et du Gouvernement mexicains aux droits de l'homme et à la démocratie présentent deux aspects mutuellement complémentaires. D'une part, cela implique le renforcement des pratiques et des institutions démocratiques et des droits de l'homme dans le pays aux fins duquel nous rétablissons la pleine vigueur de l'état de droit. D'autre part, cela nous oblige à nous montrer plus actifs au sein des instances internationales afin d'encourager le plein respect des droits de l'homme et la démocratie de par le monde. Cela nous permettra de consolider plus fermement les droits de l'homme et la démocratie au Mexique afin que le changement démocratique que nous avons connu devienne irréversible.

Je suis venu aujourd'hui pour dire que mon pays est revenu sur la scène internationale avec une énergie nouvelle. Le Gouvernement mexicain est passé d'une attitude défensive et distante au dialogue constructif, et d'une légitimité limitée sur le plan international à un exercice diplomatique fondé sur des principes démocratiques et le respect inconditionnel des droits de l'homme. Quel monde désirons-nous créer et quelles sont les mesures que nous souhaitons prendre – ou ne pas de prendre – pour y parvenir? Ce sont là des questions que l'on ne peut éluder en cette ère cruciale de redéfinition internationale. Le Mexique réaffirme sa conviction qu'une action fondée sur des principes et des accords devrait s'opposer aux tentations unilatéralistes, et que les normes universelles doivent prévaloir sur les intérêts immédiats. L'activisme international et surtout l'attachement du Mexique aux droits de l'homme et à la démocratie reflètent la conviction de la nation mexicaine que tous les êtres humains sont égaux par essence et que cela implique des devoirs pour tous les peuples et gouvernements.

Le Président (*parle en anglais*) : Je donne maintenant la parole à S. E. M. Şükrü Sina Gürel, Vice-

Premier Ministre et Ministre des affaires étrangères de la Turquie.

M. Gürel (Turquie) (*parle en anglais*) : Monsieur le Président, je voudrais tout d'abord m'associer aux éminents orateurs qui vous ont déjà chaleureusement félicité de votre élection comme Président de l'Assemblée générale à sa cinquante-septième session. Ma délégation vous assure tout son appui dans votre activité de président. Je tiens également à rendre hommage à votre prédécesseur, M. Han Seung-soo qui a si bien guidé la dernière session.

J'ai grand plaisir à saluer le Secrétaire général, M. Kofi Annan, et les deux nouveaux États Membres de l'ONU, la Confédération suisse et la République démocratique de Timor-Leste.

La Turquie est absolument convaincue que la pertinence de l'Organisation des Nations Unies ne cessera de croître tout au long de ce siècle. Elle est la seule organisation multilatérale dotée d'une composition universelle et vouée aux nobles objectifs du maintien de la paix et de la sécurité internationales, de règlement des questions mondiales, et d'établissement de normes qui s'appliqueront à tous.

Il y a exactement un an, une odieuse tragédie a frappé New York et Washington, D.C. Depuis la tragédie du 11 septembre, il est devenu amplement évident que les organisations terroristes disposent de réseaux internationaux beaucoup plus larges qu'on ne l'avait pensé. Le terrorisme a de nombreux noms et de nombreux visages et ignore les frontières. Ce phénomène n'est pas circonscrit et ne saurait être lié à une géographie, une religion, une race ou une culture particulières. Le terrorisme représente la violation la plus flagrante des droits de l'homme. Rien ne pourra jamais justifier le terrorisme et on ne saurait faire preuve d'une quelconque indulgence à son égard.

Cela fait des années que la Turquie demande d'intensifier la coopération internationale contre le terrorisme. Nous avons joué un rôle actif dans la lutte de l'Organisation des Nations Unies contre ce fléau, et nous rendons hommage aux efforts en cours. La résolution 1373 (2001) du Conseil de sécurité, en particulier, représente une feuille de route très claire quant aux mesures qu'il convient de prendre pour mieux combattre le terrorisme.

Il incombe à tous les États Membres d'adopter les lois internationales existantes et de réviser par conséquent leurs lois nationales pertinentes. Nous exhortons les États qui ne l'ont pas encore fait à devenir parties aux 12 conventions internationales relatives à des délits de terrorisme précis. Nous attendons également avec intérêt l'achèvement du travail sur une convention générale relative au terrorisme international.

La diplomatie préventive et le maintien de la paix sont devenus encore plus prioritaires en cette période de nouveaux conflits. La Turquie participe activement aux efforts déployés par l'ONU et dans les missions de la prévention des conflits, et joue un rôle important au sein de l'ONU et dans les missions de paix mises sur pied par l'Organisation du Traité de l'Atlantique Nord (OTAN) et l'Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe (OSCE). Par conséquent, nous saluons les efforts du Secrétaire général pour veiller à ce que l'on réagisse rapidement aux nouvelles crises, et nous nous félicitons des considérations multiples que contient son rapport (A/55/985) sur la prévention des conflits armés.

Mon pays a pris la direction de la Force internationale d'assistance à la sécurité (FIAS) à Kaboul à un moment extrêmement crucial. Nous sommes fiers de nous acquitter de cette tâche et nous remercions les autres pays qui contribuent à cette Force. En fait, tous les membres du personnel de la FIAS sont animés d'un sentiment très fort à l'égard de leur but et de leur mission. Ayant traditionnellement des liens d'amitié étroits avec les Afghans, la Turquie contribue depuis plusieurs années au redressement de l'Afghanistan. Nous saluons le travail de l'Autorité de transition, dirigée par le Président afghan, S. E. M. Hamid Karzai.

Aujourd'hui, nous devons déployer rapidement des efforts de développement réels et concrets en Afghanistan. C'est dans cet esprit que la Turquie fournit au peuple afghan une assistance qui vise à développer le potentiel de ce pays. De même, les efforts pour créer l'armée nationale et la force de police afghanes et pour instaurer une solidarité et une unité entre les groupes ethniques sont d'une importance cruciale.

Nous sommes convaincus que la communauté internationale doit honorer les engagements qu'elle a pris à la Conférence de Tokyo sur la reconstruction de l'Afghanistan. Nous appuyons S. E. M. Lakhdar Brahimi, le Représentant spécial du Secrétaire général

pour l'Afghanistan, dans ses efforts pour obtenir une aide financière accrue. Il faut rendre hommage à l'ONU qui a joué avec succès un rôle de chef de file dans les activités de reconstruction.

La Turquie se trouve tout près de plusieurs zones de conflits, et de zones où il y a de nouvelles menaces possibles qui figurent parmi les principales préoccupations de l'ONU. En conséquence, nous nous intéressons de près à la promotion de la paix, de la stabilité et de la prospérité dans notre partie du monde, en particulier dans les Balkans, au Moyen-Orient et dans le Caucase.

Nous avons été les témoins de changements positifs dans la situation politique et en matière de sécurité dans les Balkans. La structure multiethnique, multireligieuse et multiculturelle des pays des Balkans doit être préservée. Nous estimons que le moment est maintenant venu d'enlever au mot « Balkans » sa connotation négative pour l'associer plutôt à des notions positives comme l'harmonie ethnique, le respect mutuel et la coexistence pacifique.

Nous espérons que les élections en République de Macédoine, en Serbie et en Bosnie-Herzégovine, ainsi que celles qui auront lieu d'ici quelques semaines au Kosovo, permettront aux Balkans de connaître un avenir meilleur.

Notre détermination d'améliorer encore davantage nos relations avec la Grèce grâce au processus de dialogue constructif en cours demeure intacte. Nous cherchons à encourager et à favoriser l'esprit d'amitié et de coopération afin que nous puissions faire d'autres progrès. À cet égard, les deux pays ont signé un certain nombre de documents bilatéraux. Quant à la mer Égée, nous estimons que les relations entre les Turcs et les Grecs ont en effet atteint un niveau de maturité qui nous permettrait de traiter des questions en suspens sur une base bilatérale. À cette fin, nous discutons de certaines mesures de confiance et avons déjà convenu de la mise en place de certaines de ces mesures. Nous sommes également encouragés par les contacts exploratoires en cours.

Pour ce qui est de Chypre, nous continuons d'appuyer les efforts visant à trouver un règlement juste, viable, durable et complet. Le problème de Chypre se pose entre deux peuples égaux et distincts, à savoir les Chypriotes turcs et les Chypriotes grecs, qui vivent chacun en fonction de ses propres structures politiques et démocratiques. Les deux peuples de Chypre doivent être en mesure de coexister et de partager le pouvoir en vertu d'une nouvelle structure de partenariat d'État, sur la base du statut égal et de l'égalité souveraine des deux États partenaires. Nous continuerons d'appuyer les pourparlers directs en cours entre les deux dirigeants à Chypre, qui permettent aux deux parties de rechercher une réconciliation globale sans avoir à recourir à la participation d'une tierce partie. Nous estimons qu'un traitement égal des deux parties favorisera la création d'un environnement qui les encouragera à avancer vers un nouveau partenariat d'égaux, excluant la possibilité d'un retour à la situation qui existait avant 1974. Nous appuyons les propositions faites récemment par les Chypriotes turcs, qui offrent une base solide et réaliste pour un règlement. Nous estimons que la communauté internationale doit dûment examiner ces propositions, qui présentent de nouvelles possibilités de règlement de ce problème qui dure depuis fort longtemps.

La décision du Conseil de l'Union européenne d'entreprendre des négociations d'adhésion avec l'administration chypriote grecque, en dépit du fait qu'elle prétend illégitimement représenter l'île tout entière, a rendu encore plus lointaine la possibilité de convenir d'un règlement. Malheureusement, jusqu'à présent, l'attention des Chypriotes grecs a été totalement détournée vers l'adhésion à l'Union européenne. Leur permettre de devenir membres avant la conclusion d'un règlement entraînerait plusieurs problèmes ainsi que des tensions sur l'île et dans la partie orientale de la Méditerranée. Nous avons réaffirmé qu'une entrée unilatérale des Chypriotes grecs dans l'Union européenne compromettrait les chances d'un règlement convenu entre les deux parties qui établirait un nouveau partenariat entre elles. L'Union européenne doit dire aux Chypriotes grecs qu'ils ne seront pas admis avant la conclusion d'un règlement final. C'est essentiel si nous voulons faire des progrès importants dans le règlement de la question de Chypre.

Dans le sillage du 11 septembre, la paix et la stabilité au Moyen-Orient ont pris une importance encore plus grande et un caractère encore plus urgent. Toutefois, les perspectives actuelles du conflit en cours ne suscitent guère d'optimisme. La violence persiste, faisant payer un lourd tribut aux deux parties. Cette année a été marquée par des attaques terroristes successives contre des civils israéliens et par un recours disproportionné à la force par Israël contre les

Palestiniens. L'occupation de villes palestiniennes et la destruction d'infrastructures palestiniennes n'ont fait qu'exacerber les conditions de vie déjà difficiles du peuple palestinien.

Les paramètres de la paix au Moyen-Orient sont énoncés dans les résolutions 242 (1967) et 338 (1974) du Conseil de sécurité. Ces résolutions ont pris une signification encore plus grande en raison de l'adoption de la résolution 1397 (2001) du Conseil, qui énonçait la vision de deux États vivant côte à côte à l'intérieur de frontières sûres.

La communauté internationale est également encouragée par le plan que la Ligue arabe a adopté au Sommet de Beyrouth, qui est fondé sur la vision de la coexistence de tous les États de la région grâce à la mise en oeuvre complète des résolutions pertinentes du Conseil de sécurité. De même, la déclaration faite le 24 juin par le Président des États-Unis trace les grandes lignes d'un processus qui conduira à la réalisation de l'objectif visant la création de deux États.

M. Aguilar Zinser (Mexique), Vice-Président, assume la présidence.

La communauté internationale doit s'efforcer d'encourager et de persuader toutes les parties au conflit du Moyen-Orient à s'engager sur la voie d'une paix durable. Les initiatives du « Quatuor » sont salutaires, et en tant que facilitateur régional, la Turquie est prête à apporter l'aide qu'il faudra. Nous avons besoin d'une reprise du processus de paix, et la Turquie est prête à accueillir une réunion à cette fin.

Plus d'une décennie après la libération du Koweït, le problème iraquien demeure non réglé, et les répercussions de la guerre du Golfe sont toujours présentes. Les effets négatifs de cette situation sur le peuple iraquien, la Turquie et la région se multiplient. La seule solution pour l'Iraq est de coopérer pleinement avec les Nations Unies, en appliquant les résolutions pertinentes du Conseil de sécurité. La Turquie encourage l'Iraq dans ce sens. Nous voudrions que l'intégrité territoriale et l'unité politique de l'Iraq soient préservées et qu'il soit pacifiquement réintégré au sein de la communauté internationale.

Le Caucase est une autre région qui intéresse de près la Turquie. Nous cherchons à contribuer à une coopération globale dans la région. Mais les conflits non réglés dans le Haut-Karabakh et en Abkhazie continuent d'être des obstacles majeurs à la stabilité politique et au développement économique. Le Conseil de sécurité a adopté quatre résolutions qui demandent instamment le retrait immédiat de toutes les forces des territoires azerbaïdjanais, que l'Arménie n'a pas respectées.

En tant que membre actif du Groupe de Minsk, la Turquie travaille au règlement pacifique du conflit du Haut-Karabakh dans le cadre de l'OSCE. Nous avons initié en mai une réunion tripartite entre les Ministres des affaires étrangères de l'Arménie, de l'Azerbaïdjan et de la Turquie.

Le conflit abkhaze représente encore un danger pour la paix et la stabilité en Géorgie et dans toute la région. Dès le début, la Turquie a soutenu le règlement pacifique du conflit dans le cadre du respect de la souveraineté, de l'indépendance et de l'intégrité territoriale de la Géorgie.

Outre les défis constitués par la mise en place de structures nationales et la réalisation d'une croissance économique, les jeunes États d'Asie centrale font face à de nouvelles menaces : mouvements religieux radicaux, activités terroristes, trafic de drogues et d'armes. Après la tragédie du 11 septembre, la communauté internationale a finalement reconnu l'importance de la stabilité dans la région et de la nécessité d'appuyer les efforts de réforme. La transition vers une démocratie effective en Asie centrale doit être considérée comme un processus graduel alors même que la mise en place des institutions nationales, la stabilité politique et de bonnes conditions économiques sont assurées et renforcées.

L'ONU est l'instrument permettant la concrétisation des espoirs de l'humanité. Nous savons que l'avenir de l'ONU dépend largement de sa sensibilité à la crise de développement qui sévit dans les sociétés sous-développées.

Aujourd'hui, le processus de mondialisation, force dominante de notre temps, montre clairement ses faiblesses inhérentes, qui sont de nature à créer des déséquilibres et des inégalités. L'on peut défendre la capacité de la mondialisation à accroître la prospérité, à réduire la pauvreté et à renforcer les libertés. Mais les craintes des masses ne peuvent être complètement dissipées sans fournir des preuves d'une gestion plus efficace de ce processus. Les conflits, la pauvreté, la discrimination et l'injustice continuent d'affecter

durement la vie de millions de personnes dans le monde. Plus de 80 pays ont aujourd'hui un revenu par habitant inférieur à celui d'il y a 10 ans ou plus. La pauvreté représente un affront à la conscience du monde moderne.

Au vu de toutes ces considérations, l'Afrique revendique d'urgence l'engagement et l'intérêt de la communauté mondiale. Mon pays soutient les efforts qui visent à atténuer les problèmes qui affectent ce continent. Je voudrais ici saluer la naissance de l'Union africaine. Nous espérons que les Africains pourront ainsi agir plus efficacement pour réaliser leurs objectifs.

De même, la Turquie accorde une grande importance à la réalisation des buts et principes énoncés à la Conférence de Rio de 1992 sur l'environnement et le développement et regroupés dans Action 21. Ils ont été nos directives pour combattre la pauvreté et protéger l'environnement mondial, tout au long de la décennie écoulée, et cela nous a conduits jusqu'au Sommet mondial pour le développement durable, tenu récemment à Johannesburg.

Avant de terminer, je voudrais insister sur un aspect très important de notre politique étrangère. Cinquante ans après que cette pierre angulaire a été mise en place, l'intégration de l'Europe se trouve accélérée. La dynamique de l'élargissement de l'Union européenne ouvre de nouveaux horizons. La reconnaissance de la Turquie comme candidate à l'Union européenne marque le début d'une nouvelle ère des relations entre la Turquie et l'Union européenne. La Turquie est décidée à prendre part au processus historique d'unification de l'Europe.

La décennie écoulée a vu l'apparition de plusieurs menaces à la sécurité. Chacune a engendré son propre défi, mais un enseignement fondamental peut être tiré de toutes ces menaces : aucun État ou organisation ne peut relever seul ces défis modernes. Nous devons travailler ensemble. L'ONU est l'instance au sein de laquelle nous pouvons assurer une coopération et une harmonisation internationales pour relever ces défis. Comme par le passé, la Turquie est prête à tout faire pour contribuer à la réalisation de ses nobles objectifs.

Le Président par intérim (*parle en espagnol*) : Je donne à présent la parole à S. E. M. Brian Cowen, Ministre des affaires étrangères de l'Irlande.

M. Cowen (Irlande) (*parle en anglais*) : Je félicite M. Jan Kavan de son élection comme Président de l'Assemblée générale à sa cinquante-septième session. J'attends avec intérêt de travailler avec lui alors même que la République tchèque, un pays ami, se rapproche de son admission à l'Union européenne. Nos remerciements vont à M. Han Seung-soo pour son action en tant que Président de l'Assemblée générale à sa cinquante-sixième session. Je suis heureux de saluer la Suisse en tant que nouveau Membre de l'Organisation et attends avec intérêt l'admission imminente du Timor-Leste, un pays dont la naissance a été favorisée par cette Organisation.

Le Premier Ministre Rasmussen, du Danemark, a déjà pris la parole à l'Assemblée, au nom de l'Union européenne. L'Irlande s'associe pleinement à ses observations.

Nous sommes encore hantés, après une année, par l'ombre des morts et les événements terribles du 11 septembre 2001. L'an dernier, lors du débat général qui avait été retardé, j'avais parlé des effets de ces atrocités. J'avais fait part de mes réflexions sur la façon dont la communauté internationale devait réagir. Mes conclusions de l'an dernier et mon message d'aujourd'hui sont similaires.

L'ONU est au coeur de notre système de sécurité collective. Elle reflète notre détermination et notre volonté politique. C'est l'instance mondiale à laquelle les peuples du monde accordent une légitimité et une autorité inestimables. Les citoyens du monde se tournent avec espoir et idéalisme vers l'Organisation. Nous devons nous montrer dignes de cette confiance.

Je voudrais appuyer pleinement l'allocution prononcée hier devant l'Assemblée par le Secrétaire général. Comme le Secrétaire général l'a affirmé, « Tous les États ont manifestement intérêt à soutenir le droit international et à maintenir l'ordre international, et ce n'est pas seulement leur intérêt mais aussi, incontestablement, leur responsabilité » (voir A/57/PV.2). Les États doivent honorer leurs obligations internationales. Si nous ne demandons pas systématiquement des comptes à ceux qui ignorent de façon flagrante leurs obligations, notre système sera discrédité.

Nous sommes devant un choix déchirant : ou bien nous défendons le système international et l'état de droit, ou nous sollicitons l'anarchie. Le grand poète

irlandais W.B. Yeats l'a dit de façon très imagée dans la « Seconde venue » :

> « Tout se disloque. Le centre ne peut pas tenir. L'anarchie se déchaîne sur le monde. »

C'est ce que voulaient les auteurs du 11 septembre. Leurs attaques odieuses ne visaient pas uniquement les innocents – de nombreuses nationalités, dont la mienne – à New York, à Washington et en Pennsylvanie; elles ne visaient pas seulement les États-Unis, mais les valeurs mêmes auxquelles nous tenons et qui sont le fondement même de cette Organisation. Ils auront réussi si nous sommes poussés à abandonner ces valeurs et ces lois. En définitive, ils ne peuvent être tenus en échec, et le fléau de la terreur internationale ne peut être éliminé que si nous nous unissons pour défendre nos obligations internationales et la primauté du droit.

À l'intérieur de notre système, le Conseil de sécurité est chargé de la responsabilité du maintien de la paix et de la sécurité internationales. Lorsque que ces dernières sont menacées, les États Membres intéressés sont tenus de porter ces questions devant le Conseil de sécurité. Quand le Conseil de sécurité agit dans ces cas, tous les États Membres sont tenus d'en appliquer les résolutions. Malheureusement, ils ne le font pas toujours.

Toute loi qui fait l'objet de violations flagrantes se trouve à la longue affaiblie. Voilà pourquoi les violations flagrantes et le mépris affiché à l'égard des résolutions du Conseil de sécurité devraient préoccuper tous les États Membres au plus haut point.

Les attentats terroristes du 11 septembre ont exigé une réaction urgente de la communauté internationale. Il était indispensable que le Conseil de sécurité se situe au centre de la réaction de la communauté internationale. Le Conseil, pour citer le Secrétaire général, a répondu « avec patience, créativité et détermination ».

Le Conseil de sécurité a adopté la résolution 1368 (2001), exigeant la coopération la plus entière de la communauté internationale pour traduire en justice les auteurs de ces actes. Par la suite, il a autorisé le déploiement d'une force internationale de sécurité en Afghanistan. Il a mis en place des mesures destinées à combattre le terrorisme international.

La création par le Conseil de sécurité du Comité contre le terrorisme pour veiller à l'application de la résolution 1373 (2001) a constitué un fait historique. Le travail du Comité a beaucoup contribué à rendre plus difficile la tâche des réseaux terroristes internationaux pour ce qui est d'organiser et de financer leurs activités.

La persistance et la vigilance s'imposent de façon continue. Nous avons encore beaucoup à faire. Nous devons empêcher les agents de la terreur internationale de sévir. Nous devons persévérer dans des initiatives telles que le gel d'avoirs et le déni de sanctuaires. En même temps, nous devons veiller à ce que tout ce que nous entreprenons respecte la Charte des Nations Unies et le corpus du droit international en matière de droits de l'homme que nous avons édifié laborieusement. C'est là notre meilleure garantie contre le mal et ses auteurs.

Parlant hier devant l'Assemblée générale, le Secrétaire général a également défini, à juste titre, quatre graves menaces actuelles à la paix mondiale.

D'abord, s'agissant du Moyen-Orient, il est indéniable qu'une urgence plus grande s'impose dans les efforts destinés à mettre fin au conflit. La vision exprimée dans les résolutions 242 (1967), 338 (1973) et 1397 (2002) du Conseil de sécurité doit se concrétiser.

Le peuple palestinien se voit depuis trop longtemps privé de ses droits légitimes. Aujourd'hui il existe dans un état de profonde pauvreté. L'Irlande est absolument convaincue que pour parvenir à un règlement qui conférera au peuple israélien la sécurité qu'il mérite et qui accordera au peuple palestinien ses droits légitimes et sa souveraineté, les parties doivent avancer. Elles doivent en particulier se pencher non seulement sur les questions de sécurité mais aussi sur les besoins économiques et humanitaires des Palestiniens, et établir un objectif concret afférent à un règlement politique.

Pour sa part, l'Union européenne, travaillant étroitement avec l'ONU, les États-Unis et la Russie par le biais du « Quatuor » continuera d'encourager et d'aider les parties à mettre fin au conflit et à avancer vers une paix permanente.

Ce conflit a été une source constante de souffrances pour les peuples de la région et d'instabilité pour le reste du monde. Il reste une menace extrêmement grave pour la paix et la sécurité

internationales. Nous pouvons et nous devons lui accorder la priorité absolue.

Deuxièmement, le Secrétaire général a mentionné l'Iraq. L'Iraq, pays qui bafoue depuis longtemps les résolutions du Conseil de sécurité, notamment en matière d'inspection des armes. Le Secrétaire général Kofi Annan a déployé de sérieux efforts pour encourager l'Iraq à se conformer à ses obligations qui découlent de ces résolutions du Conseil de sécurité. Nous continuerons d'appuyer énergiquement les bons offices du Secrétaire général.

Déclarons-nous complètement d'accord avec l'appel du Secrétaire général à l'Iraq pour que ce dernier se conforme à ses obligations dans l'intérêt de son propre peuple et de l'ordre mondial. Si l'Iraq persiste dans son mépris, le Conseil de sécurité devra faire face à ses responsabilités.

Nous demandons à l'Iraq de respecter ses obligations et d'appliquer pleinement et sans conditions préalables toutes les résolutions du Conseil de sécurité qui le concernent. Les inspecteurs en armements doivent pouvoir entrer dans ce pays pour accomplir le travail autorisé par le Conseil. Il incombe aux dirigeants iraquiens de mettre fin à l'impasse actuelle et d'alléger les grandes souffrances que connaît leur peuple. Ils devraient le faire sans tarder.

Troisièmement, il est indispensable que la communauté internationale maintienne un soutien ferme et actif en faveur du Gouvernement et du peuple afghans. L'Afghanistan a connu de très grandes épreuves au cours de l'année écoulée. Nous ne devons pas oublier qu'en dépit des meilleurs efforts de la coalition internationale pour que le recours à la force soit ciblé et proportionné, nombre d'Afghans innocents ont péri. Nous devrions également les évoquer dans nos pensées et dans nos prières. En définitive, ils sont victimes des groupes terroristes qui ont commis les attentats du 11 septembre autant que ceux qui ont été assassinés à New York, à Washington et en Pennsylvanie.

Des progrès considérables ont été réalisés en Afghanistan avec l'aide de la communauté internationale. Des indices très nets montrent que dans l'ensemble, la qualité de vie s'améliore. Néanmoins, il y aura encore beaucoup à faire si l'on veut que l'Afghanistan échappe complètement à la violence et à l'instabilité du passé.

La situation humanitaire en Afghanistan reste préoccupante. L'appui soutenu et sans réserve de la communauté internationale est donc indispensable si l'on veut maintenir les progrès accomplis.

Pour sa part, l'Irlande s'est montrée active au Conseil de sécurité, notamment en soulignant la situation humanitaire. Nous avons promis 12 millions de dollars sur les trois années à venir, la majorité ayant déjà été fournie. Nous fournissons également du personnel à la force de stabilisation internationale.

Quatrièmement, pour ce qui est de l'Inde et du Pakistan, nous nous félicitons de la réduction de la tension entre ces deux pays. Le risque d'un conflit ouvert entre ces deux pays qui ont des capacités nucléaires est extrêmement préoccupante pour nous tous. Nous encourageons les dirigeants de l'Inde et du Pakistan à s'attaquer aux causes profondes de la situation actuelle propice au conflit.

La prolifération des armes de destruction massive – chimiques, biologiques et nucléaires – est, bien entendu, une question qui va bien au-delà de l'Iraq. Ces armes représentent une grave menace à la paix et sécurité internationales. Les instruments et régimes internationaux destinés à contrôler la propagation et à aboutir à l'élimination de ces armes devraient être renforcés et pleinement mis en oeuvre. En définitive, le contrôle et l'élimination à terme des armes de destruction massive ne sauraient se faire qu'au moyen d'un système global et rigoureux de traités et d'obligations à caractère international qui soit vérifiable et universel.

L'Irlande, conjointement avec nos partenaires du nouvel Ordre du jour, poursuivra ses efforts à cet égard pendant la présente session de l'Assemblée générale. Nous demandons à tous les États que ces questions préoccupent de manifester un engagement plus constructif au cours de la période à venir.

Nous reconnaissons tous que la prévention des conflits, pas seulement le règlement des conflits, constitue pour l'ONU le principal défi. La pauvreté, l'inégalité et l'injustice sont trop souvent le terreau de l'instabilité et des menaces à la paix. Elles représentent un affront à la conscience internationale. Nous devons venir à bout des injustices qui, très souvent, se prêtent au développement de situations de conflit.

Notre défi est de montrer qu'il y a une façon pacifique et légitime de venir à bout de ces problèmes.

Ce n'est qu'en mettant au point des stratégies intégrées traitant des causes profondes des conflits – pauvreté, injustice et atteintes aux droits fondamentaux et aux libertés fondamentales – que la communauté internationale pourra instaurer une paix et une stabilité durables.

La Déclaration du Millénaire a confirmé la volonté des dirigeants du monde de s'attaquer aux causes profondes des conflits. Le Secrétaire général a demandé depuis que l'ONU passe d'une culture de réaction à une culture de prévention. L'Irlande appuie pleinement la mise en oeuvre du rapport du Secrétaire général sur la prévention des conflits (A/55/985).

L'Organisation des Nations Unies doit être dotée des outils nécessaires pour mettre au point des politiques cohérentes de prévention des conflits. Engageons-nous à appuyer le Secrétaire général dans ses initiatives de réforme en cours. Nous devons revitaliser l'Assemblée générale pour qu'elle puisse jouer le rôle qui lui revient. Réengageons-nous dans la réforme du Conseil de sécurité pour qu'il reflète les réalités géopolitiques d'aujourd'hui. Nous avons besoin que le Conseil de sécurité soit le plus représentatif possible de la communauté internationale et soit en mesure de fonctionner efficacement, et nous devons fournir à l'ONU des ressources suffisantes pour s'acquitter de ses responsabilités.

Le développement durable axé sur l'élimination de la pauvreté est l'instrument le plus puissant dont la communauté internationale dispose pour faire face aux causes profondes et anciennes des conflits et pour promouvoir la paix. Rappelons-nous également que la communauté internationale s'est engagée de longue date à atteindre l'objectif de l'ONU visant à consacrer 0,7 % du produit national brut à l'aide au développement des pays d'outre-mer. Au Sommet mondial pour le développement durable, à Johannesburg, mon Premier Ministre, Taoiseach Bertie Ahern, a confirmé la détermination de l'Irlande à atteindre cet objectif d'ici à 2007.

Réaffirmons notre détermination de fournir un accès universel aux soins de santé de base. Nous ne devons pas relâcher nos efforts dans la campagne d'éradication des maladies telles que le VIH/sida, le paludisme et la tuberculose. La propagation de ces maladies menace de remettre en cause nos programmes de développement. Nous devons intensifier nos efforts pour les éradiquer. Nous devons viser les objectifs fixés dans la Déclaration d'engagement sur le VIH/sida, adoptée par l'Assemblée générale en juin 2001. Nous devons veiller à ce que le Fonds mondial pour la lutte contre le VIH/sida, le paludisme et la tuberculose soit doté des ressources suffisantes.

Le Sommet de Johannesburg a convenu d'un plan d'action mondial pour le développement durable qui guidera nos politiques et nos programmes au cours des prochaines années. La Déclaration d'engagement du Sommet pour le développement durable peut contribuer largement à la prévention des conflits, surtout en Afrique.

Une prévention efficace des conflits exige également la mise en place des structures nécessaires. Le rapport Brahimi sur les opérations de maintien de la paix des Nations Unies (A/55/305) a reconnu le besoin urgent d'établir, tant à long terme qu'à court terme, des stratégies de prévention des conflits. Je voudrais réaffirmer l'appui de l'Irlande aux initiatives du Secrétaire général et au rôle que les activités de maintien de la paix de l'ONU doivent jouer dans le cadre d'une stratégie intégrée de prévention des conflits.

Le maintien de la paix représente l'élément central de la contribution de l'Irlande aux Nations Unies. Nous sommes extrêmement fiers de la contribution du personnel irlandais aux opérations de maintien de la paix des Nations Unies. Ceux qui ont donné leurs vies au service des Nations Unies occupent une place particulière dans nos coeurs. Cela a été démontré une fois encore lors de la cérémonie émouvante qui a été organisée pour marquer le retrait du bataillon irlandais de la Force intérimaire des Nations Unies au Liban après 24 ans de service.

En tant que membre de l'Union européenne, l'Irlande se félicite de la coopération accrue entre l'Union européenne et l'ONU en matière de prévention des conflits et de maintien de la paix. Cela prendra une forme plus concrète quand l'Union européenne prendra la direction de l'opération de police des Nations Unies en Bosnie-Herzégovine en janvier prochain.

Le respect des droits de l'homme est une dimension fondamentale de la prévention des conflits. C'est le fondement même sur lequel la paix et la sécurité reposent. Les droits de l'homme doivent être intégrés à toutes les activités des Nations Unies. L'entrée en vigueur du Statut de Rome établissant la Cour pénale internationale montre clairement la

détermination de traduire en justice ceux qui commettent des actes de génocide, des crimes contre l'humanité et des crimes de guerre. J'exhorte ceux qui ne l'ont pas encore fait à ratifier le Statut de Rome. C'est dans son unité que réside la force de la communauté internationale, dont les membres sont liés par la force de la primauté du droit.

Je voudrais saisir l'occasion qui m'est offerte par mon allocution devant l'Assemblée générale pour rendre hommage à Mary Robinson, ancienne Présidente de l'Irlande, qui vient de terminer son mandat en tant que Haut Commissaire des Nations Unies aux droits de l'homme. Nous sommes extrêmement fiers de ses accomplissements. Nous savons qu'elle continuera à être une championne intrépide de l'universalité des droits de l'homme.

En ce qui concerne la situation en Irlande du Nord, des progrès importants sont intervenus dans les divers domaines clefs de l'Accord du Vendredi Saint depuis ma dernière allocution devant l'Assemblée. Les institutions politiques de l'Accord fonctionnent sur une base positive et sans exclusive, apportant des avantages tangibles sur tous les plans. Une commission internationale indépendante a surveillé deux opérations de déclassement d'armes par l'Irish Republican Army. La vision, énoncée dans le rapport de la Commission Patten, d'un nouveau commencement du maintien de l'ordre en Irlande du Nord se concrétise progressivement. Je lance un appel pour que chacun joue son rôle dans l'établissement et le renforcement des nouveaux mécanismes de maintien de l'ordre. Un progrès encourageant a été enregistré dans la normalisation des mécanismes de sécurité sur le terrain. Toutefois, il faut faire davantage, et nous devons accomplir d'autres progrès rapides, surtout dans la région de l'Armagh du Sud.

Les succès considérables remportés ne nous ont pas, cependant, fait aborder avec suffisance les difficultés et les obstacles qui nous attendent. Le niveau de violence dans les rues des zones de contact de Belfast et les attaques sectaires contre des ménages vulnérables, par exemple, nous préoccupent gravement. Cela a eu un effet destructeur sur la confiance entre les deux communautés. Il faut y remédier d'urgence et d'une manière globale, notamment par le biais de mécanismes de police efficaces conduisant à des condamnations.

Les Gouvernements irlandais et britannique restent absolument attachés à l'Accord du Vendredi Saint et à sa pleine mise en oeuvre. Ses principes fondamentaux – la stabilité constitutionnelle fondée sur le consentement, les politiques de partenariat, les institutions politiques inclusives et la coopération structurée Nord-Sud sur l'île irlandaise – représentent la seule base acceptable d'un arrangement politique viable. En bref, l'Accord, qui a fait l'objet des louanges et de l'admiration des États membres de l'Assemblée, continue d'être le seul fondement des progrès politiques en Irlande du Nord.

Avant de terminer, je voudrais parler brièvement de la présence de l'Irlande au Conseil de sécurité, qui prendra fin le 31 décembre 2002. L'expérience de l'Irlande en tant que membre du Conseil a solidement renforcé notre foi dans le système de sécurité mondiale collective. Au lendemain du 11 septembre 2001, le Conseil de sécurité a souligné l'importance de son rôle de gardien de la paix et de la sécurité internationales. Il doit maintenant tirer parti de ce succès. L'Irlande a, je pense, apporté une contribution importante aux travaux du Conseil. Nous continuerons à le faire au cours des derniers mois de notre mandat. Notre mission aux Nations Unies est de lutter sans cesse pour un monde impartial et juste. Cela pourra être fait du mieux possible grâce à notre système de sécurité collective, au développement économique et social international et au respect des droits de l'homme et du droit international. Si nous nous engageons à respecter les décisions du Conseil de sécurité et à honorer toutes nos autres obligations internationales, des vies innocentes pourront être sauvées et des conflits apparemment interminables pourront être réglés.

Nous disposons des méthodes et des moyens pour écarter de façon pacifique les dangers qui nous menacent. Cela ne saurait être au-dessus de nos capacités ni de nos ressources. Mais pour y parvenir, nous devons affirmer les valeurs fondamentales du multilatéralisme en particulier et sa capacité à façonner un monde meilleur et plus sûr pour tous nos peuples.

Le Président par intérim (*parle en espagnol*) : Je donne maintenant la parole à S. E. Mme Maria Soledad Alvear Valenzuela, Ministre des affaires étrangères du Chili,.

Mme Alvear (*parle en espagnol*) : Au nom de mon pays, je félicite M. Jan Kavan et les autres membres du Bureau pour leur élection. Le Président

peut être assuré de l'entière coopération de ma délégation pour le succès de sa direction.

Le Gouvernement chilien salue à cette occasion l'entrée à l'Organisation des Nations Unies de la Confédération suisse et du Timor-Leste. La présence de la Suisse renforce ses liens historiques avec les principes fondateurs de l'Organisation. L'intégration prochaine du Timor-Leste symbolise la participation de l'ONU dans la formation d'un État viable et démocratique. Nous sommes fiers d'avoir contribué à cette mission.

Il y a un an, cette ville a souffert d'une attaque terroriste odieuse qui a laissé une empreinte indélébile sur la conscience de l'humanité. Le 11 septembre 2001 marque un tournant dans l'histoire contemporaine. Cet épisode nous a mis face à des dimensions nouvelles de la vulnérabilité humaine et à une fragilité qui a universalisé l'insécurité. L'attaque perpétrée à quelques kilomètres d'ici nous a montré avec une brutalité ahurissante que la coexistence humaine dans le monde exige d'urgence de nouvelles idées et de nouveaux moyens.

La nécessité s'est imposée pour les gouvernements et les sociétés de prendre des mesures positives et solidaires pour faire face de façon implacable au terrorisme. La réévaluation du multilatéralisme est impérative dans un monde globalisé, et le Chili entend renouveler son engagement dans ce sens.

Nous sommes convaincus que, dans la conjoncture actuelle, nous devons faire tous les efforts nécessaires pour instaurer un monde plus sûr. Ce défi devrait unir les sociétés et les cultures. Comme nous l'a signalé hier le Secrétaire général, seule l'Organisation des Nations Unies a la légitimité nécessaire pour contribuer à un système de sécurité effectif. Le respect des résolutions du Conseil de sécurité est une responsabilité incontournable pour la paix dans le monde et pour l'avenir de cette organisation.

Les transformations que l'on a connues ces dernières années ont présenté pour le monde de nouveaux défis et de nouvelles responsabilités qu'il nous faut assumer et auxquelles nous devons faire face en tant que société globale. En effet, les risques sont aujourd'hui mondialisés et ne connaissent pas de frontières. Les États aussi bien que les hommes et les femmes dans toutes les régions du monde sont confrontés dans leur vie quotidienne à une nouvelle incertitude. Dans ce contexte, les notions traditionnelles de sécurité – élaborées sur fond de menaces émanant d'acteurs étatiques – sont maintenant dépassées. Pour être plus sûr, le monde exige la réalisation de consensus et la mise au point de formules novatrices qui tiennent à la fois compte du caractère multidimensionnel des menaces et situent la personne humaine au centre des préoccupations.

Dans cette perspective, il est urgent de promouvoir au niveau mondial une démarche globale pour faire face aux nouvelles menaces afin de construire un monde où chacun a le droit de vivre à l'abri de la faim et de la misère. Le concept de sécurité humaine s'est dégagé à partir de cette perspective de transformation. Nous voudrions que l'individu soit au centre de toute réflexion multilatérale. Telle est la priorité que le Chili a proposée il y a 10 ans en prenant l'initiative d'organiser un sommet pour le développement social. C'est cette même préoccupation qui est à l'origine de notre participation au Réseau de la sécurité humaine, dont notre pays a assuré la coordination cette année.

La sécurité humaine est liée au maintien de la paix et de la sécurité internationales ainsi qu'à l'ordre public et au climat social. Ceux-ci doivent être appuyés au moyen de stratégies novatrices et efficaces.

En se portant candidat à un siège au Conseil de sécurité pour la période 2003-2004, le Chili, qui a l'appui du Groupe des États d'Amérique latine et des Caraïbes dans cette entreprise et qui les en remercie une fois de plus, espère renforcer la gestion multilatérale des crises qui menacent la paix et la sécurité internationales et aussi placer la sécurité humaine au centre des préoccupations de cet organe principal de l'ONU.

Le respect des droits de l'homme est une condition fondamentale dans la quête d'un monde libéré de la peur, d'un monde plus sûr et plein d'espoir. Les droits de l'homme constituent une source de légitimité politique et sociale dans le système international contemporain et en influencent les activités. Notre pays, en sa qualité de membre de la Commission des droits de l'homme, participera aux initiatives tendant à renforcer le rôle primordial et irremplaçable de cet organe. De même, la démocratie est reconnue comme étant une valeur universelle qui s'exprime essentiellement par la tenue d'élections

libres et par une alternance du pouvoir. Sa consolidation exige honnêteté, transparence et bonne gouvernance. C'est là la voie appropriée pour bâtir un espace démocratique qui permette de mieux intégrer la société, de mieux la protéger et de lui donner tout son sens.

Mon pays appuie et encourage de manière constructive la diffusion des valeurs et de la pensée démocratiques dans le monde. Dans notre région, la démocratie est une valeur centrale. L'adoption de la Charte démocratique interaméricaine constitue un progrès dans l'effort constant qui a pour but le perfectionnement et le renforcement de la démocratie. Dans cet esprit, nous mettons l'accent sur la communauté des démocraties qui constitue un effort concerté d'universalisation des valeurs qui la constituent.

La dimension culturelle, en tant qu'expression d'une vision moderne, doit être intégrée à l'effort mené en vue de rendre le monde plus sûr. Le dialogue interculturel et le respect de la diversité constituent des axes fondamentaux d'une relation civilisée entre les nations. Nous sommes convaincus que le dialogue entre les cultures doit contribuer à réaffirmer les valeurs universelles de la dignité humaine.

Le terrorisme international constitue une négation des valeurs qui permettent la coexistence civilisée et une vie commune où la diversité qui existe dans le monde doit avoir sa place. Le terrorisme est le plus grand risque auquel est confrontée la communauté mondiale dans la construction d'un monde plus sûr. Il faut donc un engagement politique pour décider de mesures efficaces afin de l'éliminer dans le cadre du droit international. Le dialogue interculturel est essentiel à l'élaboration d'une stratégie mondiale de lutte contre le terrorisme. L'Organisation des Nations Unies joue un rôle irremplaçable en tant qu'instance principale dans la lutte contre le terrorisme. Le travail du Conseil de sécurité et de son Comité contre le terrorisme créé par la résolution 1373 (2001) du Conseil et l'élaboration d'une convention générale sur le terrorisme international constituent des efforts que nous appuyons et auxquels nous continuerons d'apporter notre concours. Sur le plan régional, une convention sur le terrorisme a été adoptée et nous continuerons à intensifier notre coopération par le biais du Comité interaméricain de lutte contre le terrorisme ainsi qu'au sein du Marché commun du Sud.

Les risques et les menaces qui pèsent sur la sécurité mondiale et qui échappent au contrôle effectif des États, mettent en relief le caractère que prend actuellement le processus de mondialisation. En effet, les tendances suivies par la mondialisation s'expriment dans des phénomènes tels que la mondialisation des marchés, l'intensification des relations sociales et l'élargissement des échanges culturels et des communications. Toutefois, les risques se sont également mondialisés et les déséquilibres dus à la répartition inégale des profits ont augmenté, renforçant ainsi les tendances de marginalisation et d'exclusion de communautés, de pays et de régions.

Nous croyons aux avantages de la mondialisation économique et politique mais nous estimons également que cette mondialisation doit s'assortir d'une bonne gouvernance et d'un effort systématique et partagé de la part de la communauté internationale pour établir les règles du nouveau système international. Nous estimons que cet effort doit se faire d'une manière plus participative, en consultation constante avec nos citoyens et nos sociétés civiles. Le système des Nations Unies constitue une base indispensable pour faire face à ces défis.

Tout comme nous estimons que le processus de mondialisation dans lequel nous sommes engagés exige des règles claires pour que les avantages qui en découlent profitent à toute l'humanité, nous croyons également que la croissance économique et la prospérité des pays ont besoin de liberté, de démocratie et de sécurité dans ce monde global qui est le nôtre. Le Chili a adopté un modèle qui accorde au marché et au secteur privé un rôle fondamental dans son projet de développement, à l'intérieur d'un cadre démocratique et solidaire. Nous sommes convaincus qu'une participation active au commerce international est une façon positive d'assurer la croissance, d'augmenter l'emploi, d'innover dans le domaine de la technologie et d'être rationnel dans la répartition des ressources.

Sur la base de notre engagement de réaliser un développement équitable, nous avons ouvert notre économie, nos communications et notre culture, et nous sommes satisfaits de l'avoir fait. Conformément à notre expérience, nous estimons que la mondialisation peut offrir des possibilités à toutes les nations, surtout aux petits pays éloignés comme le nôtre, qui sont loin des grands centres de consommation et des courants internationaux.

Cependant, pour que les efforts de nations comme la nôtre soient récompensés, il est indispensable d'instaurer un commerce international équitable, avec des règles du jeu claires et prévisibles, sans des mesures qui les dénaturent. Les subventions et l'application inappropriée de mesures antidumping sont des exemples qui vont à l'encontre de cette volonté. À cet égard, je voudrais souligner notamment l'impérieuse nécessité de libéraliser les produits agricoles. Plusieurs pays en développement, notamment le mien, sont hautement compétitifs dans ce secteur, mais cet avantage se heurte au protectionnisme des pays développés.

Nous avons dit avec vigueur à Doha et à Monterrey que, pour qu'il y ait croissance, l'accès aux marchés est fondamental. Comme l'a déclaré le Président Ricardo Lagos à Monterrey, « Si on levait les barrières commerciales, les pays en développement pourraient engranger un gain de 130 milliards de dollars, plus du double des 50 milliards que nous nous étions fixés pour le Sommet du Millénaire ».

Nous exhortons l'ONU à poursuivre l'intégration des divers organismes politiques, économiques et financiers multilatéraux, qui permettraient de créer un monde plus développé, plus équitable et plus sûr.

À mesure que le système multilatéral poursuivra son évolution culturelle, sociale et politique, le Chili continuera à encourager l'intégration de la dimension sexospécifique dans les diverses activités du système international et de ses sous-systèmes. Nous appuyons aussi l'ouverture à la participation de la société civile.

Le monde plus développé, plus équitable et plus sûr auquel nous aspirons exige également l'établissement de normes internationales de protection des droits des groupes vulnérables. Le Chili continuera d'encourager la conclusion d'accords qui contribuent à la conception et au perfectionnement de politiques publiques dans ce domaine. Je tiens à souligner notre attachement politique à l'élaboration d'une convention générale relative à la protection des droits et de la dignité des personnes handicapées. L'intégration, la reconnaissance de la dignité et l'égalité des chances constituent également les principes fondamentaux d'une société plus sûre.

Nous sommes convaincus de la nécessité de nous engager, en tant que communauté internationale, à mettre en place des politiques plus actives pour la protection de l'environnement. Peu de questions figurant à l'ordre du jour international ne nous affectent tous autant sur un pied d'égalité, et, paradoxalement, peu suscitent autant de divergences. Le Sommet de Johannesburg a renforcé ma conviction que nous devons nous employer à parvenir à un consensus sur des principes fondamentaux.

Le droit de vivre dans un environnement socialement acceptable constitue un impératif éthique de notre temps. C'est pourquoi nous devons privilégier l'élaboration d'un programme environnemental mondial qui renforcerait les normes légales existantes en vue d'améliorer la protection des océans, du climat, de l'atmosphère et de la couche d'ozone.

Étant donné l'impact direct de cette question sur le développement, je voudrais souligner qu'en décembre 2003 aura lieu au Chili, à Concepción, le Forum mondial de biotechnologie, sous le patronage de l'Organisation des Nations Unies pour le développement industriel (ONUDI) et du Gouvernement chilien.

Dans le domaine politique, qui met l'accent sur la sécurité, les droits de l'homme, la démocratie et la lutte contre le terrorisme, je voudrais parler de certaines régions qui nous préoccupent au plus haut point. L'Amérique latine est une région dans laquelle la démocratie est la norme, même si elle est parfois encore fragile. Les nations qui composent notre continent ont appris qu'il était difficile d'édifier et de soutenir des institutions démocratiques reposant sur principes et des valeurs de caractère universel. Nous possédons divers mécanismes régionaux et sous-régionaux, qui nous permettent de nous acquitter de cette obligation. Le Groupe de Rio en est sans doute le plus important.

Le monde connaît la crise que traverse actuellement notre région. Il s'agit d'une situation paradoxale. L'Amérique latine a répondu, dans une grande mesure, aux défis, et elle a repris à son compte la plupart des réformes économiques structurelles qu'on lui demandait. Cela s'est traduit par une libéralisation sans précédent dans son histoire. Cependant, le monde développé envoie des signaux contradictoires, qui modifient la conviction de ceux d'entre nous qui considérons la mondialisation et le système de libre-échange comme le fondement du développement de nos peuples. Ainsi, nous qui pensons que la mondialisation doit reposer sur des principes de compétitivité sans exclusion voyons nos produits se

heurter à des restrictions, qu'il est très difficile d'expliquer. Cela jette un doute quant à la volonté exprimée d'avancer vers une mondialisation sans parcellisation.

À cause de sa gravité, je dois aborder un conflit qui concerne toute la communauté internationale. Le Chili souhaite manifester sa vive préoccupation devant la grave situation au Moyen-Orient, compte tenu de l'impasse des négociations de paix visant à trouver une solution à la crise entre Palestiniens et Israéliens. La poursuite de l'escalade de la violence qui a commencé dans cette région le 28 septembre 2000 continue à faire de nombreuses victimes, de graves dommages matériels, et menace de se propager à toute la région, posant un grave danger à la paix et à la sécurité internationales.

Le Gouvernement chilien réitère la nécessité de l'application stricte des résolutions pertinentes du Conseil de sécurité et du recours à des négociations constructives, en vue de parvenir à une paix juste, globale et durable qui permettra la création d'un État palestinien viable et sa coexistence avec l'État d'Israël à l'intérieur de frontières sûres et internationalement reconnues. Un monde où Palestiniens et Israéliens pourront coexister sera un monde plus sûr.

Nous partageons le sentiment d'urgence de la communauté internationale que le Gouvernement iraquien doit se conformer aux résolutions du Conseil de sécurité dans l'intérêt de la sécurité régionale et mondiale. Nous sommes convaincus que dans ce monde globalisé, il est essentiel d'agir conformément aux principes et aux valeurs dont l'ONU sert la cause.

En Afrique apparaissent de nouveaux signes d'espérance. Le Chili exprime son plein appui au continent africain dans sa décision de créer des instruments modernes d'organisation régionale, tels que l'Union africaine et le Nouveau Partenariat pour le développement de l'Afrique. Nous espérons que ces initiatives, que les Africains désignent eux-mêmes sous le nom de renaissance de l'Afrique, susciteront au sein de la communauté internationale une réponse proportionnelle à ces efforts. C'est là un nouveau défi pour le XXIe siècle, dans lequel l'ONU doit être présente.

Le Chili, un petit pays qui voit le monde depuis le Sud, a développé des liens très importants de solidarité internationale dans diverses directions – en Amérique latine, au sein du système interaméricain; dans son association avec l'Union européenne; et en tant que membre de l'Organisation de coopération économique Asie-Pacifique (APEC). Mus par cette volonté de multilatéralisme ouvert, nous affrontons le défi d'aujourd'hui, à savoir agir pour un monde plus sûr, débarrassé de la peur et de la pauvreté. Nous nous heurtons à des obstacles auxquels il faudra faire face avec une volonté politique partagée. C'est la responsabilité de tous les pays qui sont représentés aujourd'hui dans cette Assemblée générale.

Avançons sur la voie de la sécurité des êtres humains dans le monde entier. Luttons contre le terrorisme, la pauvreté et la misère, dans la quête d'une société plus démocratique et plus tolérante. Face à ce défi, le Chili est convaincu que le multilatéralisme peut contribuer à surmonter l'insécurité qui existe dans le monde. L'ONU offre un tel espace à la communauté internationale. Cette instance peut et doit rechercher des solutions consensuelles aux problèmes urgents qui se posent à l'humanité.

Le Président par intérim (*parle en espagnol*) : Je donne maintenant la parole à S. E. M. Guillermo Pérez-Cadalso Arias, Ministre des affaires étrangères du Honduras.

M. Pérez-Cadalso Arias (*parle en espagnol*) : Le dynamisme reconnu de M. Jan Kovan garantira l'issue positive de nos débats. Tout en le félicitant de son élection à la présidence, je voudrais l'assurer qu'il pourra compter sur la pleine collaboration de mon gouvernement dans l'exécution de son mandat.

Je viens à cette tribune mondiale au nom d'un peuple qui, en novembre dernier, a renouvelé son attachement à la démocratie. En tant que représentant du Gouvernement constitutionnel que préside M. Ricardo Maduro Joest, qui a fait du bien-être de son peuple la raison essentielle de son mandat, je viens avec un message de paix et d'amitié adressé par le Honduras à toutes les nations ici présentes.

Le Gouvernement de mon pays, né de la volonté du peuple exprimée dans une élection libre et transparente et considérée comme exemplaire, a apporté en quelques mois des changements qui ont renforcé la démocratie hondurienne. Il a procédé à des réformes institutionnelles historiques, telles que la dépolitisation de la Cour suprême, la non-participation électorale à l'élection présidentielle de personnes exerçant des fonctions qui leur confèrent un avantage politique, la création d'une cour des comptes chargée

d'un contrôle financier intégral et la dépolitisation du tribunal électoral national. En outre, il a établi des schémas et des mesures de sécurité civile effectives et respectueuses des droits de l'homme, tout ceci dans un cadre de transparence dans la gestion administrative et en abordant les problèmes de la corruption et de la pauvreté extrême de front.

En tant que Gouvernement nous réalisons ce qu'il convient de faire de manière responsable, et dans cette tâche nous tenons à continuer de recevoir l'appui bienveillant et empreint de respect de la communauté internationale à laquelle nous offrons également notre coopération solidaire. En outre, je viens ici à cette Assemblée avec la ferme volonté d'associer mon pays aux efforts de tous les États Membres pour cristalliser pleinement les buts et principes énoncés dans la Charte de San Francisco. Je viens également à cette Organisation pour offrir la coopération de mon gouvernement dans l'édification de la paix, le maintien de la sécurité internationale et la mise en place d'une alliance mondiale en faveur du développement humain.

Le 11 septembre 2001 est une date qui demeurera gravée dans l'histoire de l'humanité. L'attaque terroriste sans précédent a changé à tout jamais la face de New York, la « Babel de fer », qui, en dépit de sa grande douleur, continue à nous offrir son hospitalité. Des milliers de familles appartenant à de nombreux peuples des Nations Unies, y compris le mien, ont été plongées ce jour fatidique dans la douleur et le deuil. Nous leur exprimons nos condoléances et notre solidarité.

Comme il l'a fait à cette tragique occasion, le Gouvernement hondurien condamne le terrorisme sous toutes ses formes et manifestations. Ainsi, je profite de ma présence ici pour renouveler devant cette instance internationale notre détermination indéfectible de combattre avec toutes nos capacités et avec toute notre énergie ce fléau qui menace la coexistence civilisée entre les nations. Avec la même conviction, le Honduras réaffirme sa volonté de coopérer avec les autres nations démocratiques dans l'entreprise commune pour éliminer ce mal, édifiant ainsi un monde meilleur et moins violent.

Depuis le 11 septembre 2001, de nombreuses choses ont changé. Cependant, d'autres menaces persistent et continuent de planer sur nos peuples, rendant de plus en plus indispensable la recherche de nouveaux consensus et de plus grands engagements. Après le Sommet du Millénaire, trois conférences de très haut niveau et de très grande importance ont eu lieu ces derniers mois. Nos chefs d'État et de gouvernement se sont réunis d'abord à Monterrey pour examiner les questions relatives au financement du développement, ensuite à Rome pour analyser le problème de la faim dans le monde et, tout récemment, à Johannesburg pour débattre des grands défis du développement durable. À l'issue de chacune de ces conférences, nous avons éprouvé une satisfaction moyenne quant aux résultats concrets obtenus. Cependant, nous devons reconnaître que le dialogue doit se poursuive afin qu'ensemble nous puissions rechercher de nouvelles formes de coopération pour alléger la faim et les souffrances d'une grande partie de l'humanité dont la survie même risque d'être entraînée dans le tourbillon d'un développement économique qui a lieu au prix de la destruction de la planète.

Tous ces engagements antérieurs exigent que l'Organisation des Nations Unies redynamise son action et renforce sa structure interne. L'heure est venue de réexaminer avec créativité et davantage de détermination l'organisation structurelle du Conseil de sécurité, un organe qui ne peut continuer à tourner le dos à une réalité qui est très différente de celle qui existait en 1945. Le Honduras ne se lassera pas d'insister sur la nécessité d'éliminer ou de restreindre le droit de veto dont jouissent certains Membres de notre Organisation. De même, mon pays estime que les États qui contribuent au développement doivent avoir un siège et devraient participer aux débats et aux travaux de cet important organe de l'ONU.

Le moment est venu de nous unir dans notre volonté pour chercher des mécanismes et des décisions permettant d'assurer la participation pleine et entière de tous les peuples et de toutes les nations de la terre. L'heure est venue pour ceux qui ont été Membres de notre Organisation d'y revenir. C'est la raison pour laquelle le Honduras estime qu'il ne faut pas continuer la pratique qui consiste à exclure de nos débats et de nos travaux des réalités concrètes comme Taiwan, un pays dont la participation pourrait offrir de nouvelles possibilités de coopération en faveur de nombreux peuples, et qui pourrait, à son tour, bénéficier de nos activités et de nos décisions.

En substance, le Honduras est en faveur d'une nouvelle Organisation des Nations Unies où tous les peuples et toutes les nations jouissent d'une ample représentation et où il existe une participation plus

juste et plus équilibrée aux débats et aux résolutions qui y sont adoptées. À cet égard, le Honduras se félicite de l'adhésion de la Suisse et de l'incorporation du Timor-Leste à notre Organisation mondiale, et nous saisissons cette occasion pour leur souhaiter très cordialement la bienvenue.

Dans cette vision vaste et globale de ce que, de l'avis de mon gouvernement, doit être notre Organisation, il faut mentionner tout particulièrement la Cour internationale de justice qui est l'organe juridictionnelle du système des Nations Unies et dont tous les États Membres se sont engagés à respecter les décisions dans les litiges dont ils sont parties.

Tout comme le Honduras fait siens les principes et les pratiques du droit international qui favorisent la solidarité humaine, le respect de l'autodétermination des peuples, la non-intervention et le renforcement de la paix et de la démocratie universelle, mon pays proclame également la validité et le caractère obligatoire des décisions arbitrales et judiciaires ayant un caractère universel. Conformément à cette philosophie de l'État, mon pays est pleinement convaincu que l'application des décisions internationales prises par une cour internationale compétente, de même que le respect de bonne foi des engagements pris par le biais d'un traité garantissent la paix, l'harmonie et la sécurité entre les peuples et les gouvernements.

Le Honduras estime que la crédibilité même d'un pays est mise en cause selon qu'il applique ou n'applique pas une décision internationale. Pour nous au Honduras, la résolution d'une cour internationale compétente a une force constitutionnelle et ses effets sont immédiats, car nous estimons que le droit et la légalité constituent un impératif incontournable du nouvel ordre international. En outre, de l'avis de mon gouvernement, ils constituent la pierre angulaire de la société internationale de ce siècle.

Fort de cette conviction, en janvier, mon pays a eu recours au Conseil de sécurité, en sa qualité de garant de l'exécution des décisions de la Cour internationale de justice, lui demandant sa coopération pour assurer l'application du jugement que cette Cour avait rendu il y a 10 ans dans une affaire que, d'un accord commun avec la République d'El Salvador, nous lui avions soumise pour qu'elle l'examine et se prononce. Des événements survenus récemment dans nos pays nous font penser que l'application de la décision commencera bientôt à la suite de pourparlers entre les Présidents des deux nations. Nous espérons très sincèrement qu'il en sera ainsi, tant pour ne pas détourner l'attention du Conseil de sécurité de cette question importante pour notre peuple et pour la primauté du droit international public lui-même, que pour faire avancer le processus d'intégration dans lequel se consacre en ce moment l'ensemble de l'Amérique centrale.

L'isthme centraméricain traverse aujourd'hui un moment particulier de son histoire. Les gouvernements veulent ensemble faire face à l'avenir, et ils ont donc décidé d'encourager la création d'une union douanière entre les partenaires d'un système d'intégration régional, qui devra être établi en décembre 2003. La relance de cette intégration, comme nous l'avons appelée, offre des occasions qui sont prises collectivement ou avec des voisins ou des partenaires dans des projets de développement, comme c'est le cas du Mexique avec le plan Puebla-Panamá. Il existe également d'importants défis auxquels on fait face en bloc, telles les négociations pour un traité de libre-échange avec les États-Unis d'Amérique. Plus tard, nous en ferons autant avec l'Union européenne.

En dépit des progrès significatifs et comme dans tout schéma régional d'État, il existe encore des pratiques qui entravent le plein développement de nos relations commerciales que nous essayons, heureusement, de surmonter grâce au dialogue et à des solutions propres à des nations civilisées conscientes que tout comme nous avons eu un passé historique commun, nous avons aussi un avenir commun.

Actuellement, il y a lieu d'être préoccupés face à des faits et des réalités qui menacent la paix et la sécurité internationales. La situation du Moyen-Orient est une source de préoccupation pour tous. Le Honduras demande aux hommes et aux femmes de cette région de renoncer à la violence et de donner une chance à la paix pour le bien d'une génération d'enfants qui n'a connu que la violence. Ce conflit et d'autres conflits qui saignent l'humanité exigent qu'on réfléchisse à de nouvelles mesures urgentes et qu'on les reformule.

Nous devons mondialiser la solidarité et le développement humain. Les grands défis de ce siècle exigent que l'on augmente la présence dans le monde du Programme des Nations Unies pour le développement, du Programme alimentaire mondial, de

l'Organisation mondiale de la santé, de l'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture, du Programme des Nations Unies pour l'environnement et d'autres organismes et institutions de notre système, qui, par leur travail, contribuent efficacement à créer les conditions qui assureront à tous les enfants, à tous les hommes et à toutes les femmes de tous âges, indépendamment de leur origine ethnique, de leur couleur ou de leur conviction religieuse, les conditions nécessaires à la pleine jouissance de leurs droits.

Compte tenu de cela, les peuples du monde exigent une action concertée de nos gouvernements pour faire de l'ONU l'Organisation la plus efficace qui existe pour relever les défis que représentent les millions d'hommes, de femmes et d'enfants infectés par le virus du VIH/sida, ceux qui connaissent le chômage et qui sont venus grossir les couches les plus pauvres de la société, ou les plus de 40 millions d'enfants qui déambulent dans les rues ou y vivent tout simplement.

À travers le temps, les crimes de lèse-humanité ont suscité l'action concertée des peuples pour mettre au point des schémas nouveaux et poussés de protection internationale. C'est le cas de la nouvelle Cour pénale internationale à laquelle le Honduras a l'honneur d'être partie. Nous nous félicitons de cet effort qui révolutionne l'administration de la justice pénale dans le monde et nous espérons que, bientôt, et plutôt que tard, tous les pays Membres de l'ONU en seront parties.

J'aimerais terminer mon intervention en soulignant que les grands défis qui se posent à nous aujourd'hui exigent des actions globales concertées. Si l'on veut vraiment que la planète survive, et avec elle, l'espèce humaine, l'heure est venue de partager nos responsabilités pour forger les grandes alliances pour le développement humain et pour le développement durable de tous les peuples des Nations Unies.

Le Président par intérim (*parle en espagnol*) : Nous venons d'entendre le dernier orateur dans le débat général pour la présente séance.

Un représentant a demandé à exercer son droit de réponse.

Je rappelle aux membres que, conformément à la décision 34/401, les interventions faites dans l'exercice du droit de réponse sont limitées à 10 minutes pour la première intervention et à cinq minutes pour la seconde intervention, et que les délégations doivent prendre la parole de leur place.

M. Akram (Pakistan) (*parle en anglais*) : La délégation pakistanaise a demandé à prendre la parole pour répondre aux propos outranciers dirigés ce matin contre mon pays par le Premier Ministre de l'Inde. Nous avions espéré qu'il répondrait à l'appel à la désescalade et au dialogue lancé par le Président du Pakistan dans sa déclaration d'hier. Or, nous avons une fois de plus entendu les diatribes habituelles contre mon pays.

Le Premier Ministre a parlé de chantage nucléaire. Je voudrais lui rappeler que c'est l'Inde qui a fait avancer ses forces militaires jusqu'aux frontières du Pakistan. C'est M. Vajpayee lui-même qui en mai a menacé d'une bataille décisive contre le Pakistan. C'est l'Inde qui a introduit les armes nucléaires en Asie du Sud. C'est l'Inde qui a déclenché les explosions nucléaires en 1998. C'est l'Inde qui s'est proclamée État nucléaire après ces explosions. C'est l'Inde qui a annoncé une doctrine nucléaire comportant un triple déploiement d'armes nucléaires sur terre, en mer et dans l'air. C'est le chef d'état-major de l'armée indienne qui a déclaré en janvier que le Pakistan pouvait être menacé d'une frappe qui rendrait « improbable sa pérennité sous quelque forme que ce soit ». Voilà ce qui s'appelle du chantage nucléaire.

Le Pakistan propose depuis 20 ans la mise en place d'une zone exempte d'armes nucléaires. Nous avons proposé la retenue en matière nucléaire après les explosions. Le Président Musharraf a dit que le recours aux armes nucléaires devrait être impensable et que notre arsenal de défense classique suffisait pour dissuader l'Inde. Nous avons même proposé la dénucléarisation de l'Asie du Sud. Nous attendons que l'Inde réponde de manière positive à nos propositions.

Si l'Inde est vraiment sincère dans son désir d'éviter la guerre, tout ce que le Premier Ministre, M. Vajpayee, devait faire, c'est accepter l'offre de notre Président de retirer les forces jusqu'aux emplacements du temps de paix, d'accepter la réinstauration du cessez-le-feu et de la Ligne de contrôle que nous avions respectée en l'an 2000 et de reprendre le dialogue qui a été engagé et presque consacré par une déclaration à Agra, en accord entre le Président de mon pays et le Premier Ministre indien,

M. Vajpayee, et qui a été sabordé par certains irréductibles du Gouvernement indien.

Le dialogue s'impose en cas de différends entre deux pays. Ce dialogue doit porter sur les causes profondes de leurs différends et de leurs tensions. C'est ce à quoi ont appelé le Secrétaire général et tant d'autres personnes de bonne volonté. Mais le Premier Ministre indien les a même rabroués pour avoir suggéré que nous devions nous attaquer aux causes profondes de nos différends.

Dans un rare aveu, toutefois, le Premier Ministre indien a reconnu qu'on avait demandé qu'un plébiscite ait lieu au Cachemire pour décider de son avenir. Ce plébiscite avait été demandé par le Conseil de sécurité de l'ONU – eh oui, il y a de cela 50 ans, mais encore plusieurs fois depuis. Il n'y a jamais prescription pour une résolution du Conseil de sécurité. Après tout, la résolution 242 (1967) a également 35 ans d'existence. Elle n'a pas été frappée de prescription. Aucune résolution du Conseil de sécurité n'est prescrite tant qu'elle n'a pas été appliquée. L'Inde est le plus grand contrevenant pendant la plus longue durée du plus grand nombre de résolutions du Conseil de sécurité adoptées par cette Organisation internationale.

L'autodétermination est un droit naturel conféré par la Charte. Il ne peut pas être forclos tant qu'il n'a pas été exercé. La population du Jammu-et-Cachemire a le droit à l'autodétermination. Ce droit à l'autodétermination ne pourra être forclos tant que l'Inde n'aura pas accepté que le peuple du Jammu-et-Cachemire l'exerce par le biais de ce qu'a demandé le Conseil de sécurité : un plébiscite sous la supervision de l'ONU. L'Inde reste en contravention avec les résolutions du Conseil de sécurité tant qu'elle n'aura pas accepté cela. Nous avons tous entendu hier que les résolutions du Conseil de sécurité devaient être appliquées. Nous appuyons cette déclaration.

Le Premier Ministre de l'Inde a parlé des élections au Cachemire. Le Conseil de sécurité a déclaré que ces élections au Cachemire ne pouvaient se substituer à un plébiscite. Mais aucune élection ne peut se dérouler de façon libre et régulière sous la botte de 700 000 soldats, comme ceux que l'Inde a déployés au Cachemire. Aucune élection ne peut être équitable lorsque l'Inde refuse, comme on le lui suggère – notamment le Secrétaire d'État des États-Unis – d'accepter des observateurs internationaux chargés de veiller à la régularité de ces élections. Aucune élection ne peut être équitable quand 25 des 40 dirigeants de la Conférence Hurriyat (Liberté) de tous les partis, conglomérat de 35 partis politiques cachemiriens, croupissent dans des prisons indiennes.

Personne ne doit s'ingérer dans ces prétendues élections. Ces élections ont été refusées par la Conférence Hurriyat de tous les partis. Elles ont été refusées par le peuple cachemirien. De fait, ces prétendues élections étaient mort-nées.

Le Premier Ministre indien a parlé du grand nombre de musulmans qui vivent en Inde, et avancé le chiffre de 150 millions. Nous pensons qu'il exagère. Mais assurément, leur nombre ne va pas augmenter si la majorité hindoue, que dirige M. Vajpayee avec le Bharatiya Janata Party (BJP), persiste à massacrer des musulmans toutes les quelques semaines.

Depuis 1947, il y a eu 150 000 émeutes communales en Inde – 3 000 par an. En février de cette année, 2 000 Cachemiriens ont été impitoyablement tués par des foules organisées, avec la complicité du principal Ministre de l'État et de son gouvernement. Plus de 2 000 hommes, femmes et enfants innocents ont été massacrés. Des femmes ont été violées. Des femmes enceintes ont été tuées de sang-froid. Personne n'a été tenu responsable de cet acte de génocide contre les musulmans de Gujarat. Le Gouvernement de New Delhi a camouflé cela, et le monde et cette salle sont demeurés silencieux.

M. Vajpayee a évoqué l'harmonie communale qui caractérise, selon lui, la civilisation indienne. Nous pensons pour notre part que cette caractéristique est destinée à endormir le monde pendant que le carnage de musulmans innocents se perpétue.

L'Inde se fait passer pour la plus grande démocratie du monde. Nous savons tous que cette démocratie est corrompue. Il s'agit, selon nous, du plus grand mensonge au monde. Au cours de sa brève histoire, l'Inde est apparue comme un État qui a une propension évidente à recourir à la menace ou à l'emploi de la force. Plus qu'aucun autre pays, elle est entrée en conflit avec ses voisins. Elle est en conflit ou a un différend avec tous ses voisins. Elle est actuellement secouée par 16 conflits internes. C'est un pays et une société déchirés par des divisions et les nombreux apartheid liés au système de castes. C'est ce pays qui vient dans cette enceinte pour nous sermonner et faire des discours sur la démocratie et le terrorisme. Nous n'acceptons pas ces paroles hypocrites.

Nous demandons à l'Assemblée d'exhorter l'Inde à mettre fin au massacre des musulmans, de mettre fin au massacre des Cachemiriens et à appliquer les résolutions du Conseil de sécurité.

Le Président par intérim (*parle en espagnol*) : Un représentant a demandé à intervenir au titre du droit de réponse selon les mêmes règles. Je donne la parole à la représentante de l'Inde.

Mme Singh (Inde) (*parle en anglais*) : Il est regrettable que le représentant du Pakistan ait cru bon d'attaquer le Premier Ministre de l'Inde et ait choisi l'enceinte de l'Assemblée générale pour le faire.

Compte tenu de la teneur de la déclaration faitehier par le Pakistan devant l'Assemblée générale, nous n'aurions sans doute pas dû nous attendre à autre chose. Le Premier Ministre de l'Inde a clairement présenté notre position sur toutes ces questions dans sa déclaration d'aujourd'hui. Nous ne souhaitons pas faire honneur aux observations de la délégation pakistanaise en y répondant.

La séance est levée à 19 h 20.